



TRANSAT A.T. INC.
TROISIÈME RAPPORT TRIMESTRIEL
Période terminée le 31 juillet 2025

Relations avec les investisseurs
M. Jean-François Pruneau
Chef de la direction financière

relationsinvestisseurs@transat.com

Symbole boursier
TSX: TRZ

TABLE DES MATIÈRES

1.	Avertissement en ce qui concerne les déclarations prospectives	1
2.	Mesures financières non normalisées selon les IFRS	3
3.	Faits saillants financiers	6
4.	Aperçu	7
5.	Faits saillants du trimestre	7
6.	Activités consolidées	9
7.	Situation financière, trésorerie et sources de financement	16
8.	Autres	25
9.	Comptabilité	26
10.	Contrôles et procédures	27
11.	Indicateurs clés	27

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion passe en revue l'exploitation de Transat A.T. inc., sa performance et sa situation financière pour le trimestre clos le 31 juillet 2025 par rapport au trimestre clos le 31 juillet 2024 et doit être lu avec les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 octobre 2024, les notes afférentes et le rapport annuel de 2024, y compris le rapport de gestion et la section sur les risques et incertitudes. L'objet du présent document est de présenter une mise à jour, à la suite du trimestre, de l'information présentée dans le rapport de gestion de notre rapport annuel de 2024. Les risques et incertitudes énoncés dans ce dernier sont intégrés aux présentes par renvoi et demeurent en substance inchangés. Sauf indication contraire, l'information présentée dans ce rapport de gestion est datée du 10 septembre 2025. Vous trouverez de plus amples renseignements à notre sujet dans le site Web de Transat à l'adresse www.transat.com et dans le site SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, dont les lettres d'attestation pour le trimestre clos le 31 juillet 2025 et la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2024.

Nos états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »]. Ce rapport de gestion présente parfois des mesures financières non normalisées selon les IFRS. Se référer à la section Mesures financières non normalisées selon les IFRS pour plus de détails. Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les expressions « Transat », « nous », « notre », « nos » ou la « Société », sauf indication contraire, désignent Transat A.T. inc. et ses filiales.

1. AVERTISSEMENT EN CE QUI CONCERNE LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion contient certaines déclarations prospectives à l'égard de la Société, y compris concernant ses résultats, sa position financière et ses perspectives futures. Ces déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes et d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « viser », « projeter », « prévoir », ainsi que des formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, y compris les renvois à des hypothèses. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Ces déclarations peuvent porter, sans toutefois s'y limiter, sur des observations concernant les stratégies, les attentes, les activités planifiées ou les actions à venir. Les déclarations prospectives sont, de par leur nature, assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux envisagés dans ces déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives peuvent différer sensiblement des résultats réels pour diverses raisons comprenant, sans toutefois s'y limiter, la conjoncture économique, l'évolution de la demande compte tenu de la saisonnalité des opérations, les conditions météorologiques extrêmes, les désastres climatiques ou géologiques, la guerre, l'instabilité politique, les mesures prises, prévues ou éventuelles par des États concernant l'imposition de tarifs douaniers sur les exportations et les importations, le terrorisme réel ou appréhendé, l'éclosion d'épidémies ou de maladies, les préférences des consommateurs et leurs habitudes de consommation, la perception des consommateurs à l'égard de la sécurité des services à destination et de la sécurité aérienne, les tendances démographiques, les perturbations du système de contrôle de la circulation aérienne, le coût des mesures portant sur la protection, la sécurité et l'environnement, la concurrence, de préserver et de faire croître sa réputation et sa marque, la disponibilité du financement dans le futur incluant le refinancement de ses dettes, la capacité de la Société de rembourser ses dettes avec ses fonds générés en interne ou autrement, la capacité de la Société à atténuer de manière adéquate les problèmes liés aux moteurs GTF de Pratt & Whitney, les fluctuations des prix du carburant et des taux de change et d'intérêt, la dépendance de la Société envers des fournisseurs clés, la disponibilité et la fluctuation des coûts liés à nos aéronefs, les technologies de l'information et les télécommunications, les risques liés à la cybersécurité, l'évolution de la législation, des développements ou procédures réglementaires, les litiges en cours et les poursuites intentées par des tiers, la capacité de réduire les coûts d'exploitation, entre autres avec les initiatives de son programme Élévation, la capacité de la Société d'attirer et de conserver des ressources compétentes, les relations de travail, les négociations des conventions collectives et les conflits de travail, les questions de retraite, le maintien d'une couverture d'assurance à des niveaux et conditions favorables et à un coût acceptable, ainsi que d'autres risques expliqués en détail à la section Risques et incertitudes du rapport de gestion de notre rapport annuel de 2024.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs précités ne comprend pas tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Société. Le lecteur est également prié d'examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion reposent sur un certain nombre d'hypothèses sur la conjoncture économique et le marché, ainsi que sur les activités, la situation financière et les opérations de la Société. À titre d'exemples de déclarations prospectives, citons, sans toutefois s'y limiter, les déclarations concernant :

- La perspective selon laquelle la Société sera en mesure de s'acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation, d'emprunts sur ses facilités de crédit existantes ou autrement.
- La perspective selon laquelle, pour l'exercice 2025, la Société prévoit une augmentation de 1,0 % de la capacité offerte, mesurée en sièges-milles offerts, comparativement à 2024, reflétant une légère baisse de capacité au cours du quatrième trimestre.
- La perspective selon laquelle les bénéfices du programme Élévation, un plan d'optimisation global visant à maximiser la croissance rentable à long terme, se concrétisent comme prévu et continuent de produire des résultats contribuant à la génération d'un résultat d'exploitation ajusté de 100 millions \$ d'ici le milieu de 2026.

En faisant ces déclarations, la Société a supposé, entre autres, que les normes et mesures au niveau de la santé et la sécurité du personnel et des voyageurs imposées par les autorités gouvernementales et aéroportuaires seront conformes à celles actuellement en vigueur, que la main-d'œuvre demeurera disponible tant pour la Société, ses fournisseurs ainsi que les entreprises rendant des services aux voyageurs dans les aéroports, que les facilités de crédit et autres modalités de crédit de ses partenaires commerciaux continueront d'être disponibles comme par le passé et que la direction continuera de gérer les fluctuations de trésorerie pour financer ses besoins en fonds de roulement pour l'exercice complet et que les prix du carburant, les taux de change, les prix de vente, les coûts d'hôtels et autres coûts demeureront stables, que la Société sera en mesure d'atténuer de manière adéquate les problèmes liés aux moteurs GTF de Pratt & Whitney et que les initiatives identifiées afin d'améliorer le résultat d'exploitation ajusté (BAIIA ajusté) pourront être mises en œuvre comme prévu et se traduiront par des réductions de coûts et une augmentation des revenus de l'ordre anticipé d'ici la mi-2026. Si ces hypothèses se révèlent incorrectes, les résultats réels et les développements pourraient différer considérablement de ceux envisagés dans les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion. La Société considère que les hypothèses sur lesquelles s'appuient ces déclarations prospectives sont raisonnables. Ces déclarations reflètent les attentes actuelles concernant des événements et le rendement d'exploitation futurs, et ne sont pertinentes qu'à la date de publication du présent rapport de gestion, et représentent les attentes de la Société à cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

2. MESURES FINANCIÈRES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Ce rapport de gestion est préparé à partir des résultats et des informations financières établis selon les IFRS. En plus des mesures financières selon les IFRS, la direction utilise d'autres mesures non normalisées selon les IFRS afin de mesurer le rendement opérationnel de la Société. Il est probable qu'on ne puisse comparer les mesures financières non normalisées selon les IFRS qu'utilise la Société avec des mesures du même type présentées par d'autres émetteurs, ou celles utilisées par des analystes financiers puisque leurs mesures peuvent avoir des définitions différentes. Les mesures utilisées par la Société ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire et ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement financier calculées selon les IFRS.

Généralement, une mesure financière non normalisée selon les IFRS s'entend d'une mesure chiffrée de la performance financière, de la situation financière ou des flux de trésorerie, antérieurs ou futurs, d'une société qui n'est pas calculée selon les IFRS, ni reconnue par ces dernières. La direction croit que les mesures financières non normalisées selon les IFRS sont importantes puisqu'elles permettent aux utilisateurs de nos états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de nos opérations récurrentes et les tendances connexes, tout en améliorant la transparence et la clarté de nos résultats opérationnels. La direction croit également que ces mesures sont utiles afin de mesurer la capacité de la Société de s'acquitter de ses obligations financières.

En excluant de nos résultats les éléments qui découlent principalement de décisions stratégiques à long terme et/ou qui ne reflètent pas, à notre avis, notre rendement opérationnel de la période, dont la variation de la juste valeur des dérivés, la réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées, les gains (pertes) à la cession d'entreprises et/ou d'actifs, l'incidence de la variation des taux d'actualisation utilisés aux fins de la désactualisation de la provision pour conditions de retour, les coûts de restructuration, les radiations et dépréciation d'actifs, la reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise, l'amortissement, les gains (pertes) de change, les gains sur extinction de dette à long terme et autres éléments inhabituels importants, et en incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période, nous croyons que notre rapport de gestion aide les utilisateurs à mieux analyser nos résultats ainsi que notre capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels. De plus, l'utilisation de mesures non conformes aide les utilisateurs à comparer nos résultats de façon plus pertinente d'une période à l'autre ainsi qu'avec ceux d'autres entreprises de notre secteur.

À compter du trimestre terminé le 31 janvier 2025, la Société exclut de ses calculs de Résultat d'exploitation ajusté, Résultat ajusté et Résultat net ajusté l'incidence de la variation des taux d'actualisation utilisés aux fins de la désactualisation de la provision pour conditions de retour. La Société est d'avis que cet élément, de nature très variable et difficile à prévoir, peut avoir une incidence significative sur les résultats d'une période en particulier et ne reflète pas notre performance financière passée ou future.

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société sont les suivantes :

Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée) ou BAIIA ajusté

Résultat d'exploitation (perte d'exploitation) avant charge d'amortissement et dépréciation d'actifs, reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise, incidence de la variation des taux d'actualisation utilisés aux fins de la désactualisation de la provision pour conditions de retour, coûts de restructuration et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement opérationnel de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers. Le résultat d'exploitation ajusté est également utilisé dans le calcul de la rémunération variable des employés et des membres de la haute direction.

Résultat ajusté (perte ajustée) avant charge d'impôts ou BAI ajusté

Résultat avant charge d'impôt (perte avant charge d'impôts) avant variation de la juste valeur des dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées, gain sur extinction de dette à long terme, gain à la cession d'entreprises, gain sur cession de placement, gain (perte) à la cession d'actifs, gain sur la cession-bail d'actifs, incidence de la variation des taux d'actualisation utilisés aux fins de la désactualisation de la provision pour conditions de retour, coûts de restructuration, radiation d'actifs, reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise, gain (perte) de change et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers.

Résultat net ajusté (perte nette ajustée)

Résultat net (perte nette) avant variation de la juste valeur des dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées, gain sur extinction de dette à long terme, gain à la cession d'entreprises, gain sur cession de placement, gain (perte) à la cession d'actifs, gain sur la cession-bail d'actifs, incidence de la variation des taux d'actualisation utilisés aux fins de la désactualisation de la provision pour conditions de retour, coûts de restructuration, radiation d'actifs, reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise, gain (perte) de change, réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts différés et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période, net des impôts y afférents. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers. Le résultat net ajusté est également utilisé dans le calcul de la rémunération variable des employés et des membres de la haute direction.

Résultat net ajusté (perte nette ajustée) par action

Résultat net ajusté (perte nette ajustée) divisé par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation servant au calcul du résultat dilué par action.

Dettes totales

Dettes à long terme plus le montant des obligations locatives, de la subvention publique différée et du passif lié aux bons de souscription, net des coûts de financement reportés associés au financement subordonné CUGE. La direction utilise la dette totale pour évaluer le niveau d'endettement, les besoins futurs de liquidités et le levier financier de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.

Dettes totales nettes

Dettes totales (décrites ci-haut) moins la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette totale nette est utilisée afin d'évaluer la situation de trésorerie par rapport au niveau d'endettement de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.

Les tableaux suivants présentent les rapprochements des mesures financières non normalisées avec les mesures financières les plus comparables des IFRS :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2025	2024	2025	2024
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	\$	\$	\$	\$
Résultat (perte) d'exploitation	24 241	(9 837)	9 555	(77 427)
Amortissement et dépréciation	62 674	55 412	188 319	160 324
Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise	—	—	—	(3 112)
Incidence de la variation des taux d'actualisation	(3 122)	6 668	3 141	4 458
Coûts de restructuration	157	500	4 214	2 477
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance au cours de la période	(2 771)	(4 749)	(5 634)	(11 925)
Résultat d'exploitation ajusté	81 179	47 994	199 595	74 795
Résultat (perte) avant charge d'impôts	400 578	(38 315)	255 668	(153 378)
Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise	—	—	—	(3 112)
Incidence de la variation des taux d'actualisation	(3 122)	6 668	3 141	4 458
Coûts de restructuration	157	500	4 214	2 477
Gain sur cession d'actifs	(14 060)	(392)	(19 243)	(6 176)
Variation de la juste valeur des dérivés	(56 637)	7 142	32 142	24 323
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées	5 107	(12 781)	2 981	(7 270)
Perte (gain) de change	4 869	7 205	(8 658)	(6 752)
Gain sur extinction de dette à long terme	(345 116)	—	(345 332)	—
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance au cours de la période	(2 771)	(4 749)	(5 634)	(11 925)
Perte ajustée avant charge d'impôts	(10 995)	(34 722)	(80 721)	(157 355)
Résultat net (perte nette)	399 821	(39 893)	254 405	(155 257)
Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise	—	—	—	(3 112)
Incidence de la variation des taux d'actualisation	(3 122)	6 668	3 141	4 458
Coûts de restructuration	157	500	4 214	2 477
Gain sur cession d'actifs	(14 060)	(392)	(19 243)	(6 176)
Variation de la juste valeur des dérivés	(56 637)	7 142	32 142	24 323
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées	5 107	(12 781)	2 981	(7 270)
Perte (gain) de change	4 869	7 205	(8 658)	(6 752)
Gain sur extinction de dette à long terme	(345 116)	—	(345 332)	—
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance au cours de la période	(2 771)	(4 749)	(5 634)	(11 925)
Perte nette ajustée	(11 752)	(36 300)	(81 984)	(159 234)
Perte nette ajustée	(11 752)	(36 300)	(81 984)	(159 234)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	42 351	38 906	40 531	38 733
Perte nette ajustée par action	(0,28)	(0,93)	(2,02)	(4,11)

	Au 31 juillet 2025	Au 31 octobre 2024
(en milliers de dollars)	\$	\$
Dette à long terme	180 427	682 295
Subvention publique différée	203 431	120 784
Passif lié aux bons de souscription	19 022	8 519
Obligations locatives	1 365 159	1 465 722
Dette totale	1 768 039	2 277 320
Dette totale	1 768 039	2 277 320
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(357 153)	(260 336)
Dette totale nette	1 410 886	2 016 984

3. FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 31 juillet				Périodes de neuf mois closes les 31 juillet			
	2025 \$	2024 \$	Écart \$	Écart %	2025 \$	2024 \$	Écart \$	Écart %
États consolidés des résultats								
Revenus	766 301	736 203	30 098	4,1	2 626 879	2 494 905	131 974	5,3
Résultat (perte) d'exploitation	24 241	(9 837)	34 078	346,4	9 555	(77 427)	86 982	112,3
Résultat net (perte nette)	399 821	(39 893)	439 714	1 102,2	254 405	(155 257)	409 662	263,9
Résultat (perte) de base par action	9,97	(1,03)	11,00	1 068,0	6,40	(4,01)	10,41	259,6
Résultat (perte) dilué(e) par action	9,39	(1,03)	10,42	1 011,7	6,22	(4,01)	10,23	255,1
Résultat d'exploitation ajusté ¹	81 179	47 994	33 185	69,1	199 595	74 795	124 800	166,9
Perte nette ajustée ¹	(11 752)	(36 300)	24 548	67,6	(81 984)	(159 234)	77 250	48,5
Perte nette ajustée par action ¹	(0,28)	(0,93)	0,65	69,9	(2,02)	(4,11)	2,09	50,9
Tableaux consolidés des flux de trésorerie								
Activités opérationnelles	(104 915)	(91 137)	(13 778)	(15,1)	271 505	202 781	68 724	33,9
Activités d'investissement	31 202	(29 333)	60 535	206,4	19 624	(89 325)	108 949	122,0
Activités de financement	(100 223)	(47 646)	(52 577)	(110,3)	(193 757)	(188 782)	(4 975)	(2,6)
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 522)	1 121	(2 643)	(235,8)	(555)	1 570	(2 125)	(135,4)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(175 458)	(166 995)	(8 463)	(5,1)	96 817	(73 756)	170 573	231,3
					Au 31 juillet 2025 \$	Au 31 octobre 2024 \$	Écart \$	Écart %
États consolidés de la situation financière								
Trésorerie et équivalents de trésorerie					357 153	260 336	96 817	37,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés (courant et non courant)					305 463	484 944	(179 481)	(37,0)
					662 616	745 280	(82 664)	(11,1)
Actif total					2 647 863	2 750 910	(103 047)	(3,7)
Dette (courant et non courant)					180 427	682 295	(501 868)	(73,6)
Dette totale ¹					1 768 039	2 277 320	(509 281)	(22,4)
Dette totale nette ¹					1 410 886	2 016 984	(606 098)	(30,0)

¹ Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

4. APERÇU

ACTIVITÉ PRINCIPALE

Fondée à Montréal il y a 37 ans, Transat est un joueur phare du voyage loisir. Connu en tant que transporteur aérien sous la marque Air Transat, Transat regroupe aussi des entités spécialisées en tant que voyagistes et d'autres dans la distribution au détail de produits de voyages vacances. L'ensemble de son offre comprend des produits et des services pour découvrir une multitude de destinations internationales, principalement en Europe et les Caraïbes, avec des visées de croissance vers l'Amérique du Sud et l'Afrique du Nord.

Son siège social est situé à Montréal, avec des places d'affaires en France et au Royaume-Uni, ainsi que dans les Caraïbes. Sa ligne aérienne, Air Transat, occupe une place importante sur les plateformes aéroportuaires de l'Aéroport international Montréal-Trudeau (YUL) et de l'Aéroport Pearson (YYZ). Transat compte 5 000 personnes à son emploi qui partagent la même raison d'être, soit de réduire les distances qui nous séparent.

Élue par la clientèle meilleure compagnie aérienne loisirs au monde aux World Airline Awards 2025 de Skytrax, Air Transat est reconnue pour l'excellence de son service à la clientèle.

5. FAITS SAILLANTS DU TRIMESTRE

FINANCEMENT

Le 10 juillet 2025, la Société a clôturé la restructuration de sa dette contractée avec la Corporation de financement d'urgence pour les grandes entreprises du Canada (« CFUEC ») par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (« CUGE »). En vertu de cette entente, le Financement subordonné CUGE, d'une valeur comptable de 370,7 millions \$ au 10 juillet 2025 (valeur notionnelle de 377,3 millions \$), a été réduit à 175,0 millions \$, la Facilité de crédit non garantie – Crédits voyage, d'une valeur comptable de 251,2 millions \$ (valeur notionnelle de 353,3 millions \$), convertie en une débenture non garantie CUGE d'un montant de 158,7 millions \$ et en 9 934 617 actions privilégiées de série 4 pour un montant de 16,3 millions \$ et le Financement garanti – CUGE au montant de 41,4 millions \$ remboursé. De plus, la date d'expiration des 13 000 000 bons de souscription en circulation a été prolongée du 26 avril 2031 au 10 juillet 2035. Cette restructuration de la dette a résulté en un gain sur extinction de dette de 345,1 millions \$.

TRANSACTIONS DE CESSION-BAIL

Le 29 juillet 2025, la Société a conclu deux transactions de cession-bail visant deux moteurs GTF de Pratt & Whitney. Les transactions, d'une valeur de 44,6 millions \$ US [61,5 millions \$], ont permis à la Société d'augmenter ses liquidités tout en continuant à utiliser les moteurs de rechange au besoin pour ses appareils A321LR. Le 14 août 2025, conformément à ses ententes de financement et à la demande de la CFUEC, la Société a utilisé un montant de 30,0 millions \$ issu du produit des transactions pour effectuer un remboursement anticipé obligatoire en capital de 13,7 millions \$ de sa débenture non garantie CUGE et pour procéder au rachat de 6 243 026 d'actions privilégiées de série 4 pour un montant de 16,3 millions \$. Le solde du produit des transactions a été utilisé pour financer les opérations de la Société.

PRIX SKYTRAX DE MEILLEURE COMPAGNIE AÉRIENNE LOISIRS AU MONDE

Le 17 juin 2025, Air Transat, filiale de la Société, a obtenu, pour la septième fois, et la troisième année consécutive, le titre de Meilleure compagnie aérienne loisirs au monde aux World Airline Awards de Skytrax. Ce prix représente la satisfaction des passagers à l'égard du produit et des normes de service du personnel que les compagnies aériennes loisirs offrent à la clientèle en vol et à l'aéroport.

PROGRAMME D'OPTIMISATION ÉLÉVATION

Toujours appuyée d'une firme spécialisée, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre programme Élévation, qui a pour objectif d'accélérer l'atteinte de résultats des initiatives stratégiques et de maximiser leur potentiel pour favoriser une croissance durable à long terme. L'implantation des initiatives identifiées progresse et les avantages se concrétisent comme prévu et continuent de produire des résultats contribuant à la génération d'un résultat d'exploitation ajusté de 100 millions \$ d'ici le milieu de 2026. La phase initiale du programme s'est concentrée sur l'optimisation de notre structure organisationnelle, avec des gains d'efficacité, et des économies de coûts notables grâce à l'implémentation de la technologie d'IA (intelligence artificielle) dans notre centre de contact. Au cours des prochains mois, des initiatives visant la gestion des revenus et diverses mesures de productivité seront pleinement déployées pour favoriser une croissance rentable.

6. ACTIVITÉS CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 juillet				Périodes de neuf mois closes les 31 juillet			
	2025 \$	2024 \$	Écart \$	Écart %	2025 \$	2024 \$	Écart \$	Écart %
Revenus	766 301	736 203	30 098	4,1	2 626 879	2 494 905	131 974	5,3
Charges d'exploitation								
Coûts liés à la prestation de services touristiques	113 481	100 947	12 534	12,4	788 008	737 039	50 969	6,9
Carburant d'aéronefs	159 280	181 642	(22 362)	(12,3)	417 643	467 635	(49 992)	(10,7)
Salaires et avantages du personnel	141 313	129 888	11 425	8,8	401 507	393 001	8 506	2,2
Frais de vente et de distribution	49 004	46 062	2 942	6,4	190 543	186 158	4 385	2,4
Entretien d'aéronefs	63 500	69 155	(5 655)	(8,2)	187 876	164 315	23 561	14,3
Frais d'aéroports et de navigation	61 226	58 069	3 157	5,4	158 110	152 425	5 685	3,7
Loyer d'aéronefs	13	390	(377)	(96,7)	6 017	11 791	(5 774)	(49,0)
Autres coûts aériens	67 049	74 649	(7 600)	(10,2)	177 673	208 353	(30 680)	(14,7)
Autres	24 363	29 326	(4 963)	(16,9)	97 414	92 056	5 358	5,8
Amortissement et dépréciation	62 674	55 412	7 262	13,1	188 319	160 324	27 995	17,5
Coûts de restructuration	157	500	(343)	(68,6)	4 214	2 477	1 737	70,1
Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise	—	—	—	—	—	(3 112)	3 112	100,0
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	—	—	—	—	—	(130)	130	100,0
	742 060	746 040	(3 980)	(0,5)	2 617 324	2 572 332	44 992	1,7
Résultat (perte) d'exploitation	24 241	(9 837)	34 078	346,4	9 555	(77 427)	86 982	112,3
Coûts de financement	34 726	36 188	(1 462)	(4,0)	112 621	106 542	6 079	5,7
Revenus du financement	(5 226)	(8 884)	3 658	41,2	(20 624)	(34 716)	14 092	40,6
Gain sur extinction de dette à long terme	(345 116)	—	(345 116)	100,0	(345 332)	—	(345 332)	100,0
Gain sur cession d'actifs	(14 060)	(392)	(13 668)	(3 486,7)	(19 243)	(6 176)	(13 067)	(211,6)
Variation de la juste valeur des dérivés	(56 637)	7 142	(63 779)	(893,0)	32 142	24 323	7 819	32,1
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées	5 107	(12 781)	17 888	140,0	2 981	(7 270)	10 251	141,0
Perte (gain) de change	4 869	7 205	(2 336)	(32,4)	(8 658)	(6 752)	(1 906)	(28,2)
Résultat (perte) avant charge d'impôts	400 578	(38 315)	438 893	1 145,5	255 668	(153 378)	409 046	266,7
Impôts sur le résultat								
Exigibles	757	796	(39)	(4,9)	1 160	1 849	(689)	(37,3)
Différés	—	782	(782)	(100,0)	103	30	73	243,3
	757	1 578	(821)	(52,0)	1 263	1 879	(616)	(32,8)
Résultat net (perte nette) de la période	399 821	(39 893)	439 714	1 102,2	254 405	(155 257)	409 662	263,9

REVENUS

Nous tirons nos revenus du transport aérien, des voyageurs expéditifs, des agences de voyages, de la distribution, des voyageurs réceptifs et des services offerts à destination.

Pour le trimestre clos le 31 juillet 2025, nos revenus ont augmenté de 30,1 millions \$ (4,1 %), par rapport à 2024. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse de 1,0 % du trafic, exprimé en passagers-milles payants, comparativement au trimestre correspondant de 2024. Pour le trimestre, sur l'ensemble du réseau, la capacité offerte a augmenté de 2,4 % comparativement à celle mise en marché en 2024, alors que celle sur les routes transatlantiques, le principal marché durant cette période, a augmenté de 4,2 %. Les revenus aériens unitaires, exprimés en revenu par passager-mille (ou « yield »), ont affiché une hausse de 2,6 %. L'augmentation des revenus a toutefois été freinée par la concurrence accrue sur le marché transatlantique en raison du déplacement de l'offre sur ce marché de la part de nos concurrents, par les inefficiences découlant des problèmes liés aux moteurs GTF de Pratt & Whitney sur la gestion des revenus et par la conjoncture économique. Pour l'ensemble de nos marchés, nous avons affiché un coefficient d'occupation de 85,0 %, comparativement à 86,2 % en 2024. De plus, à la suite de l'entente conclue au deuxième trimestre de 2025 avec le fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF, nous avons enregistré à titre de revenus une indemnité financière de 7,0 millions \$.

Pour la période de neuf mois close le 31 juillet, nos revenus ont augmenté de 132,0 millions \$ (5,3 %), par rapport à 2024. Dans l'ensemble, le trafic, exprimé en passagers-milles payants, a été supérieur de 1,2 % à celui de la période correspondante de 2024. Nos revenus aériens unitaires, exprimés en revenu par passager-mille (ou « yield »), ont affiché une hausse de 2,2 %. L'augmentation des revenus a toutefois été freinée la concurrence accrue sur le marché transatlantique en raison du déplacement de l'offre sur ce marché de la part de nos concurrents, par les inefficiences découlant des problèmes liés aux moteurs GTF de Pratt & Whitney sur la gestion des revenus et par la conjoncture économique. Pour l'ensemble de nos marchés, nous avons affiché un coefficient d'occupation de 83,6 %, comparativement à 84,3 % en 2024. Pour la période de neuf mois, sur l'ensemble du réseau, la capacité offerte a augmenté de 1,9 % comparativement à celle mise en marché en 2024. De plus, à la suite l'entente conclue au deuxième trimestre de 2025 avec le fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF, nous avons enregistré à titre de revenus une indemnité financière de 27,0 millions \$.

CHARGES D'EXPLOITATION

Nos charges d'exploitation totales ont diminué de 4,0 millions \$ (0,5 %) pour le trimestre par rapport à 2024. Cette baisse résulte principalement de la diminution de la dépense de carburant d'aéronefs, partiellement compensée par l'affaiblissement du dollar par rapport à la devise américaine et par la hausse des coûts liés à l'accroissement de la capacité. Nos charges d'exploitation totales ont augmenté de 45,0 millions \$ (1,7 %) pour la période de neuf mois par rapport à 2024. Cette augmentation est principalement attribuable à l'affaiblissement du dollar par rapport à la devise américaine, à une hausse des coûts liés à la prestation de services touristiques et à l'accroissement de la capacité par rapport aux périodes correspondantes de 2024, partiellement compensée par la diminution de la dépense de carburant d'aéronefs.

Coûts liés à la prestation de services touristiques

Les coûts liés à la prestation de services touristiques sont engagés par nos voyageurs. Ils comprennent principalement le coût des chambres d'hôtels ainsi que les coûts de transfert et d'excursions. Comparativement à 2024, ces coûts ont augmenté de 12,5 millions \$ (12,4 %) pour le trimestre et de 51,0 millions \$ (6,9 %) pour la période de neuf mois. Ces augmentations découlent principalement de la hausse du coût des nuitées par rapport à 2024 et de la dépréciation du dollar par rapport au dollar américain et, pour le trimestre, d'une augmentation du nombre de nuitées vendues.

Carburant d'aéronefs

La dépense de carburant d'aéronefs a diminué de 22,4 millions \$ (12,3 %) au cours du trimestre. Cette baisse résulte principalement de la diminution des prix du carburant exprimés en dollars américains de 14,4 %, partiellement compensée par la dépréciation du dollar en regard du dollar américain, comparativement à la période correspondante de 2024.

Pour la période de neuf mois, la dépense de carburant d'aéronefs a diminué de 50,0 millions \$ (10,7 %). Cette baisse résulte principalement de la diminution des prix du carburant exprimés en dollars américains de 15,8 %, partiellement compensée par la dépréciation du dollar en regard du dollar américain et par l'augmentation du volume de litres consommés en raison de la hausse de la capacité, comparativement à la période correspondante de 2024.

Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel ont augmenté de 11,4 millions \$ (8,8 %) pour le trimestre et de 8,5 millions \$ (2,2 %) pour la période de neuf mois, comparativement à 2024. Ces augmentations s'expliquent principalement par la hausse de la capacité opérationnelle par rapport aux périodes correspondantes de 2024, par la progression des salaires annuelles et par la hausse des coûts liés aux plans de rémunération variable.

Frais de vente et de distribution

Les frais de vente et de distribution ont augmenté de 2,9 millions \$ (6,4 %) au cours du trimestre, par rapport à 2024. Cette augmentation découle principalement de la hausse de notre volume d'activités et des dépenses de marketing.

Au cours de la période de neuf mois, les frais de vente et de distribution ont augmenté de 4,4 millions \$ (2,4 %), par rapport à 2024. Cette augmentation découle principalement de l'augmentation de notre volume d'activités.

Entretien d'aéronefs

Les coûts d'entretien d'aéronefs comprennent les frais non capitalisables engagés par Air Transat, principalement pour le maintien en état des moteurs et des cellules sur les aéronefs, ainsi qu'en lien avec la provision pour conditions de retour. Au cours du trimestre, ces dépenses ont diminué de 5,7 millions \$ (8,2 %), comparativement à 2024. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des entretiens effectués conformément aux plans de maintenance des constructeurs par rapport à 2024.

Pour la période de neuf mois, ces dépenses ont augmenté de 23,6 millions \$ (14,3 %), par rapport à 2024. Cette augmentation est principalement attribuable à l'ajout de sept aéronefs à notre flotte au cours de l'exercice précédent et à l'ajout récent des six moteurs GTF de Pratt & Whitney ayant fait l'objet de transactions de cession-bail, partiellement compensée par une baisse des entretiens effectués conformément aux plans de maintenance des constructeurs par rapport à 2024.

Frais d'aéroports et de navigation

Les frais d'aéroports et de navigation comprennent principalement les droits exigés par les aéroports et les exploitants de services de navigation aérienne. Ces frais ont augmenté de 3,2 millions \$ (5,4 %) au cours du trimestre et de 5,7 millions \$ (3,7 %) au cours de la période de neuf mois, comparativement à 2024. Ces augmentations sont principalement attribuables à l'augmentation de la capacité mise en marché comparativement à 2024 ainsi qu'à la hausse des prix.

Loyer d'aéronefs

Les loyers d'aéronefs correspondent aux loyers variables d'aéronefs ainsi qu'à ceux liés à des baux à court terme. Comparativement à 2024, ces dépenses ont diminué de 0,4 million \$ (96,7 %) au cours du trimestre et de 5,8 millions \$ (49,0 %) pour la période de neuf mois. Ces diminutions résultent principalement en un nombre moyen d'aéronefs en location à court terme inférieur en 2025, comparativement aux périodes correspondantes de 2024.

Autres coûts aériens

Les autres coûts aériens sont principalement composés des frais de manutention, des dépenses d'équipage, des frais de commissariat et d'autres frais liés aux opérations aériennes. Les autres coûts aériens ont diminué de 7,6 millions \$ (10,2 %) au cours du trimestre et de 30,7 millions \$ (14,7 %) au cours de la période de neuf mois, comparativement à 2024. Ces diminutions sont principalement liées au nombre moyen d'aéronefs en location à court terme inférieur à celui de 2024 et à l'internalisation des services aux passagers et de rampe à l'Aéroport International Montréal-Trudeau.

Autres

Pour le troisième trimestre de 2025, les autres frais ont diminué de 5,0 millions \$ (16,9%), comparativement à 2024. Cette baisse découle principalement de la diminution des honoraires professionnels par rapport à 2024.

Pour la période de neuf mois de 2025, les autres frais ont augmenté de 5,4 millions \$ (5,8%), comparativement à 2024. Cette augmentation découle principalement des coûts encourus en regard de notre programme d'optimisation Élévation par rapport à 2024.

Amortissement et dépréciation

L'amortissement inclut l'amortissement et les pertes de valeurs attribuables aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles. L'amortissement a augmenté de 7,3 millions \$ (13,1 %) au cours du troisième trimestre et de 28,0 millions \$ (17,5 %) au cours de la période de neuf mois, comparativement à 2024. Ces augmentations sont principalement attribuables à l'entrée en service de trois Airbus A330 et quatre Airbus A321LR en 2024 ainsi qu'aux acquisitions de moteurs d'aéronefs.

Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration correspondent aux indemnités de cessation d'emploi liées aux changements apportés à la structure organisationnelle. Pour le trimestre clos le 31 juillet 2025 les coûts comprennent une charge pour indemnités de cessation d'emploi de 0,2 million \$, comparativement au trimestre clos le 31 juillet 2024 qui comprennent des coûts de réinstallation de personnel de 0,5 million \$. Pour la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2025, les coûts comprennent une charge pour indemnités de cessation d'emploi de 4,2 millions \$, comparativement à ceux de 2024 qui comprennent une charge pour indemnités de cessation d'emploi de 1,8 million \$ et des coûts de réinstallation de personnel de 0,6 million \$.

Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise

Préalablement à la clôture de la transaction de vente de sa participation dans une coentreprise conclue au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, la Société a comptabilisé une reprise de dépréciation de 3,1 millions \$, correspondant au cumul des pertes de valeurs comptabilisées liées à son placement dans une coentreprise.

Quote-part du résultat net d'une coentreprise

Notre quote-part du résultat net d'une coentreprise correspondait à notre quote-part du résultat net de Desarrollo Transimar, notre coentreprise en hôtellerie. Le 9 janvier 2024, la Société a cédé sa participation de 50 % dans Desarrollo Transimar à son coactionnaire.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Compte tenu de ce qui précède, nous avons enregistré un résultat d'exploitation de 24,2 millions \$ au cours du troisième trimestre, comparativement à une perte d'exploitation de 9,8 millions \$ en 2024. Pour la période de neuf mois, nous avons enregistré un résultat d'exploitation de 9,6 millions \$, comparativement à une perte d'exploitation de 77,4 millions \$ en 2024.

Pour le trimestre et la période de neuf mois, l'amélioration de notre résultat d'exploitation découle principalement de la hausse des revenus aériens unitaires combinée à la croissance du trafic, de l'indemnité financière du fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF et de la baisse des prix du carburant. Malgré cette amélioration, la Société continue d'encourir des coûts supplémentaires résultant de l'enjeu lié aux problèmes inhérents aux moteurs GTF de Pratt & Whitney, dont ceux relatifs à la location à long terme de 3 Airbus A330, contractés en 2024, afin de maintenir la capacité offerte. Le résultat d'exploitation tient également compte de coûts encourus en regard de notre programme d'optimisation Élévation, dont des honoraires professionnels d'une firme spécialisée qui appuie la Société afin d'accélérer l'atteinte des résultats des initiatives stratégiques identifiées et des indemnités de départ liés à la restructuration organisationnelle.

Au cours du trimestre, nous avons affiché un résultat d'exploitation ajusté de 81,2 millions \$, comparativement à 48,0 millions \$ en 2024. Pour la période de neuf mois, nous avons affiché un résultat d'exploitation ajusté de 199,6 millions \$, comparativement à 74,8 millions \$ en 2024.

AUTRES CHARGES ET REVENUS

Coûts de financement

Les coûts de financement incluent les intérêts sur l'obligation locative, la dette à long terme et autres intérêts, les frais d'attente, les frais de mise en place ainsi que les frais financiers, nets des produits de la subvention publique différée. Les coûts de financement ont diminué de 1,5 million \$ (4,0 %) pour le troisième trimestre, comparativement à 2024. Cette baisse découle principalement de la diminution des intérêts sur la dette à long terme à la suite de la restructuration de la dette de la Société.

Pour la période de neuf mois, les coûts de financement ont augmenté de 6,1 millions \$ (5,7 %), comparativement à 2024. Cette hausse est due à l'augmentation des obligations locatives, principalement en raison de l'ajout de sept nouveaux baux d'aéronefs en 2024 et de moteurs d'aéronefs, partiellement compensée par la diminution des intérêts sur la dette à long terme à la suite de la restructuration de la dette de la Société.

Revenus de financement

Les revenus de financement ont diminué de 3,7 millions \$ (41,2 %) au cours du troisième trimestre et de 14,1 millions \$ (40,6 %) pour la période de neuf mois, comparativement à 2024, en raison de la baisse des taux d'intérêt et de celle des soldes moyens de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Gain sur extinction de dette à long terme

Au cours du trimestre clos le 31 juillet 2025, la Société a complété la restructuration de sa dette contractée avec la CFUEC par l'intermédiaire du CUGE. À l'issue de cette restructuration, la Société a enregistré un gain sur extinction de dette à long terme de 345,1 millions \$. Se référer à la section Financement pour plus de détails.

Gain sur cession d'actifs

Au cours du trimestre clos le 31 juillet 2025, nous avons reconnu un gain sur la cession-bail d'actifs de 14,1 millions \$ à la suite de deux transactions de cession-bail visant deux moteurs GTF de Pratt & Whitney. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2025, nous avons reconnu un gain sur la cession-bail d'actifs de 19,2 millions \$ à la suite de trois transactions de cession-bail visant trois moteurs GTF de Pratt & Whitney.

Le 9 janvier 2024, la Société a clôturé l'accord de vente et d'achat de sa participation de 50% dans Desarrollo Transimar, une société mexicaine exploitant un hôtel, le Armony Luxury Resort & Spa pour un montant de 15,5 millions \$ US [20,7 millions \$]. À la suite de cette transaction, la Société a enregistré un gain sur cession de placement de 5,8 millions \$.

Variation de la juste valeur des dérivés

La variation de la juste valeur des dérivés correspond à la variation, au cours de la période, de la juste valeur du portefeuille des instruments financiers qui sont détenus et utilisés par la Société aux fins de la gestion du risque lié à la fluctuation des prix du carburant et des taux de change.

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2025, la juste valeur des instruments financiers dérivés liés au carburant d'aéronefs et aux devises a augmenté de 56,6 millions \$. Cette augmentation découle principalement de la dépréciation du dollar par rapport au dollar américain durant le trimestre ainsi que par la hausse des prix du carburant, en regard de nos contrats de dérivés.

Au cours de la période de neuf mois close le 31 juillet 2025, la juste valeur des instruments financiers dérivés liés au carburant d'aéronefs et aux devises a diminué de 32,1 millions \$. Cette diminution découle principalement de l'appréciation du dollar par rapport au dollar américain durant le période partiellement compensée par la hausse des prix du carburant, en regard de nos contrats de dérivés.

Réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées

La rubrique réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées représente la variation de la juste valeur des bons de souscription et des actions privilégiées au cours de la période. Cette réévaluation découle principalement de la variation du cours de l'action de la Société.

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2025, la juste valeur des bons de souscriptions et des actions privilégiées a augmenté de 5,1 millions \$. Pour la période de neuf mois, la juste valeur des bons de souscription et des actions privilégiées a augmenté de 3,0 millions \$. Ces augmentations résultent principalement de l'augmentation du cours de clôture de l'action de 1,76 \$ à 2,50 \$ entre le 31 octobre 2024 et le 31 juillet 2025 et du prolongement de la date d'expiration des bons de souscription.

Perte (gain) de change

Au cours du trimestre, nous avons affiché une perte de change de 4,9 millions \$, comparativement à 7,2 millions \$ en 2024. Pour le trimestre, la perte de change est principalement attribuable à l'effet défavorable des taux de change sur les obligations locatives liées aux aéronefs, à la suite de la dépréciation du dollar par rapport au dollar américain.

Pour la période de neuf mois, nous avons affiché un gain de change de 8,7 millions \$, comparativement à 6,8 millions \$ en 2024. Pour la période de neuf mois, le gain de change est principalement attribuable à l'effet favorable des taux de change sur les obligations locatives liées aux aéronefs, à la suite de l'appréciation du dollar par rapport au dollar américain.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts sur le résultat s'est établie à 0,8 million \$ pour le troisième trimestre, comparativement à 1,6 million \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour la période de neuf mois, notre charge d'impôts sur le résultat s'élève à 1,3 million \$, en regard de 1,9 million \$ en 2024.

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2020, la Société a cessé de comptabiliser des actifs d'impôts différés et réduit la valeur comptable des soldes d'actifs d'impôts différés liés à ses opérations canadiennes dont elle n'était plus en mesure de justifier la comptabilisation conformément aux normes IFRS. Ainsi, au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2025, les actifs d'impôts différés des filiales canadiennes n'ont donc pas été comptabilisés.

RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ

En tenant compte des éléments présentés dans la section Activités consolidées pour le troisième trimestre de 2025, le résultat net s'est établi à 399,8 millions \$, soit un résultat de base par action de 9,97 \$ et un résultat dilué par action de 9,39 \$, par rapport à une perte nette de 39,9 millions \$, soit 1,03 \$ par action (de base et diluée) lors du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour le troisième trimestre de 2025, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé pour calculer le résultat de base par action a été de 40 083 000 (42 351 000 pour le résultat dilué par action), comparativement à 38 906 000 (de base et dilué) pour le trimestre correspondant de 2024.

Pour la période de neuf mois, le résultat net s'est établi à 254,4 millions \$, soit un résultat de base par action de 6,40 \$ et un résultat dilué par action de 6,22 \$, par rapport à une perte nette de 155,3 millions \$, soit 4,01 \$ (de base et diluée) lors de la période correspondante de l'exercice précédent. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé pour calculer le résultat par action pour la période de neuf mois, a été de 39 767 000 (40 531 000 pour le résultat dilué par action), comparativement à 38 733 000 (de base et dilué) pour la période correspondante de 2024.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2025, notre perte nette ajustée s'est établie à 11,8 millions \$ (0,28 \$ par action) et 82,0 millions \$ (2,02 \$ par action), respectivement, comparativement à une perte nette ajustée de 36,3 millions \$ (0,93 \$ par action) et de 159,2 millions \$ (4,11 \$ par action), respectivement, pour les périodes correspondantes de 2024.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent les résultats d'exploitation des périodes intermédiaires ne reflètent pas proportionnellement les résultats de l'exercice entier. Pour les trimestres présentés, la hausse des revenus est principalement attribuable à la hausse de notre capacité.

Pour l'hiver 2025 (T1 et T2) et l'été 2025 (T3), l'amélioration de notre résultat d'exploitation par rapport à 2024 découle principalement de la hausse des revenus aériens unitaires combinée à la croissance du trafic, de l'indemnité financière du fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF et de la baisse des prix du carburant. Pour le quatrième trimestre de 2024, l'amélioration de notre résultat d'exploitation par rapport à 2023 découle principalement de l'indemnité financière reçue du fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF. En conséquence, les informations financières trimestrielles suivantes peuvent donc varier de façon importante d'un trimestre à l'autre.

Principales informations financières trimestrielles non auditées								
(en milliers de dollars, sauf les données par action)	T4-2023	T1-2024	T2-2024	T3-2024	T4-2024	T1-2025	T2-2025	T3-2025
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	764 467	785 498	973 204	736 203	788 845	829 505	1 031 073	766 301
Résultat (perte) d'exploitation	44 721	(52 429)	(15 161)	(9 837)	64 700	(51 956)	37 270	24 241
Résultat net (perte nette)	3 195	(60 977)	(54 387)	(39 893)	41 227	(122 532)	(22 884)	399 821
Résultat (perte) de base par action	0,08	(1,58)	(1,40)	(1,03)	1,05	(3,10)	(0,58)	9,97
Résultat (perte) dilué(e) par action	0,08	(1,58)	(1,40)	(1,03)	1,05	(3,10)	(0,58)	9,39
Résultat (perte) d'exploitation ajusté(e) ¹	80 097	(3 349)	30 150	47 994	128 417	19 969	98 446	81 179
Résultat net ajusté (perte nette ajustée) ¹	6 766	(76 066)	(46 868)	(36 300)	31 558	(74 968)	4 735	(11 752)
Résultat net ajusté (perte nette ajustée) par action ¹	0,18	(1,97)	(1,21)	(0,93)	0,81	(1,90)	0,12	(0,28)

¹ Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

7. SITUATION FINANCIÈRE, TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Au 31 juillet 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 357,2 millions \$, comparativement à 260,3 millions \$ au 31 octobre 2024. La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en fiducie ou autrement réservés se chiffraient à 305,5 millions \$ à la fin du troisième trimestre de 2025, comparativement à 484,9 millions \$ au 31 octobre 2024. Notre état de la situation financière témoigne d'un fonds de roulement déficitaire de 448,9 millions \$, soit un ratio de 0,70, par rapport à un fonds de roulement déficitaire de 261,1 millions \$ et un ratio de 0,81 au 31 octobre 2024.

L'actif total a diminué de 103,0 millions \$ (3,7 %), passant de 2 750,9 millions \$ le 31 octobre 2024 à 2 647,9 millions \$ le 31 juillet 2025. Cette baisse est expliquée dans le tableau de la situation financière présenté ci-dessous. Les capitaux propres ont augmenté de 255,9 millions \$, passant de capitaux propres négatifs de 889,1 millions \$ au 31 octobre 2024 à 633,2 millions \$ au 31 juillet 2025. Cette hausse découle principalement du résultat net de 254,4 millions \$.

(en milliers de dollars)	Au 31 juillet 2025 \$	Au 31 octobre 2024 \$	Écart \$	Principales sources d'explication des écarts importants
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	357 153	260 336	96 817	Se reporter à la section Flux de trésorerie
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	305 463	484 944	(179 481)	Saisonnalité des opérations
Clients et autres débiteurs	139 498	151 190	(11 692)	Diminution des soldes d'encaisses bailleurs à recevoir, compensée par la hausse des sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit
Impôts sur le résultat à recevoir	152	504	(352)	Aucun écart important
Stocks	47 250	40 212	7 038	Augmentation de l'inventaire de pièces d'avion
Charges payées d'avance	48 805	31 359	17 446	Augmentation des montants payés d'avance aux fournisseurs en raison de la saisonnalité des opérations
Dépôts	431 075	367 185	63 890	Augmentation des dépôts auprès de processeurs de cartes de crédit et des dépôts d'entretien aux bailleurs
Actifs d'impôt différé	488	588	(100)	Aucun écart important
Immobilisations corporelles	1 276 032	1 378 871	(102 839)	Amortissement de la période, partiellement compensé par les acquisitions
Immobilisations incorporelles	18 950	13 058	5 892	Acquisitions, partiellement compensées par l'amortissement de la période
Instruments financiers dérivés	22 997	22 663	334	Aucun écart important

	Au 31 juillet 2025	Au 31 octobre 2024	Écart	Principales sources d'explication des écarts importants
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	
Passifs				
Fournisseurs et autres créditeurs	412 258	363 889	48 369	Saisonnalité des opérations et augmentation du volume des activités
Impôts sur le résultat à payer	1 316	1 632	(316)	Aucun écart important
Dépôts de clients et revenus différés	821 543	781 156	40 387	Saisonnalité des opérations et augmentation du volume des activités
Instruments financiers dérivés	40 181	15 835	24 346	Variation défavorable des dérivés liés aux devises, compensée par la variation favorable des dérivés liés au carburant contractés
Dette à long terme et obligations locatives	1 545 586	2 148 017	(602 431)	Restructuration de la dette à long terme et remboursements de capital, partiellement compensés par l'augmentation des obligations locatives
Provision pour conditions de retour	185 174	174 368	10 806	Augmentation principalement liée au passage du temps
Passif lié aux bons de souscription	19 022	8 519	10 503	Augmentation de la juste valeur au cours de la période en raison de la variation du cours de l'action de la Société et de la restructuration de la dette à long terme
Subvention publique différée	203 431	120 784	82 647	Augmentation en conséquence de la restructuration de la dette à long terme
Passif lié aux avantages du personnel	26 574	25 305	1 269	Aucun écart important
Passifs d'impôt différé	491	481	10	Aucun écart important
Actions privilégiées	25 438	—	25 438	Émission au cours de la période et augmentation de la juste valeur au cours de la période en raison de la variation du cours de l'action
Capitaux propres				
Capital-actions	226 917	225 438	1 479	Émissions sur le capital autorisé
Provision pour paiements fondés sur des actions	16 431	16 283	148	Charge liée aux paiements fondés sur des actions
Déficit	(868 708)	(1 123 113)	254 405	Résultat net
Montant cumulé des écarts de change	(7 791)	(7 684)	(107)	Perte de change sur conversion des états financiers de filiales étrangères

FLUX DE TRÉSORERIE

	Trimestres clos les 31 juillet			Périodes de neuf mois closes les 31 juillet		
	2025	2024	Écart	2025	2024	Écart
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(104 915)	(91 137)	(13 778)	271 505	202 781	68 724
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	31 202	(29 333)	60 535	19 624	(89 325)	108 949
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(100 223)	(47 646)	(52 577)	(193 757)	(188 782)	(4 975)
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie	(1 522)	1 121	(2 643)	(555)	1 570	(2 125)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(175 458)	(166 995)	(8 463)	96 817	(73 756)	170 573

Activités d'exploitation

Au cours du troisième trimestre, les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation se sont élevés à 104,9 millions \$, par rapport à 91,1 millions \$ en 2024. Cette diminution de 13,8 millions \$ des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles est attribuable à la baisse de 28,2 millions \$ des liquidités générées par la variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel, la diminution de 11,0 millions \$ de la variation nette de la provision pour conditions de retour, partiellement compensée par l'augmentation de 23,9 millions \$ du résultat net avant éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (retrées) de fonds.

Pour la période de neuf mois, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation se sont établis à 271,5 millions \$ comparativement à 202,8 millions \$ en 2024. L'augmentation de 68,7 millions \$ des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles est attribuable à l'augmentation de 55,0 millions \$ du résultat net avant éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (retrées) de fonds, à la hausse de 11,3 millions \$ des liquidités générées par la variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel, à la hausse de 9,5 millions \$ de la variation nette des autres actifs et passifs opérationnels, partiellement compensée par la diminution de 7,0 millions \$ de la variation nette de la provision pour conditions de retour.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie générés par les activités d'investissement ont atteint 31,2 millions \$ au cours du troisième trimestre, comparativement à une utilisation de 29,3 millions \$ en 2024, soit une augmentation de 60,5 millions \$. Pour la période de neuf mois, les flux de trésorerie générés par les activités d'investissement se sont établis à 19,6 millions \$ comparativement à une utilisation de 89,3 millions \$ en 2024, soit une augmentation de 108,9 millions \$. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2025, les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevées à 30,2 millions \$ et à 68,0 millions \$, respectivement, et consistent principalement en des entretiens d'aéronefs et en de l'équipement d'aéronefs, comparativement à 30,0 millions \$ et à 109,0 millions \$, respectivement pour 2024. La Société a également conclu durant la période de neuf mois de 2025, des transactions de cession-bail visant trois moteurs GTF de Pratt & Whitney pour un total de 92,1 millions \$, dont 2 moteurs au cours du troisième trimestre pour un total de 61,5 millions \$. En 2024, un montant de 20,4 millions \$ a été reçu à titre de contrepartie nette en lien avec la cession de notre placement dans Desarrollo Transimar.

Activités de financement

Pour le troisième trimestre, les flux de trésorerie utilisés par les activités de financement se sont établis à 100,2 millions \$ comparativement à 47,6 millions \$ en 2024, soit une augmentation de 52,6 millions \$. La Société a effectué des remboursements liés à ses obligations locatives de 48,4 millions \$, comparativement à 48,3 millions \$ en 2024. Dans le cadre de la restructuration de sa dette, la Société a procédé au remboursement complet du solde de principal de 41,4 millions \$ de son entente de financement garanti CUGE. Elle a également encouru des coûts de transaction de 10,9 millions \$ en lien avec la restructuration de sa dette.

Pour la période de neuf mois, ces activités ont utilisé des flux de trésorerie de 193,8 millions \$, comparativement à 188,8 millions \$ en 2024. La Société a effectué des remboursements liés à ses obligations locatives de 141,9 millions \$, comparativement à 133,3 millions \$ en 2024. La Société a également procédé au remboursement complet du solde de principal de 41,4 millions \$ de son entente de financement garanti CUGE et encouru des coûts de transaction de 12,0 millions \$, principalement en lien avec la restructuration de sa dette. Au cours de la période de neuf mois de 2024, la Société a procédé à des remboursements liés à ses facilités de crédit pour un montant total de 57,0 millions \$.

FINANCEMENT

Financement du gouvernement du Canada

Le 10 juillet 2025, la Société a complété la restructuration de sa dette contractée avec la Corporation de financement d'urgence pour les grandes entreprises du Canada (« CFUEC ») par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (« CUGE »). En vertu de cette restructuration, le Financement garanti – CUGE a été entièrement remboursé, les termes et conditions du Financement subordonné – CUGE ont été amendés, la Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage convertie en Débenture non garantie et en Actions privilégiées de Série 4 et les termes des bons de souscription amendés. Une facilité de fonds de roulement subordonnée a également été accordée à la Société, sous certaines conditions, par la CFUEC.

En vertu des ententes de crédit contractées avec la CFUEC, la Société a pris certains engagements, notamment relatifs :

- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien d'un niveau d'emploi actif;
- À un maintien d'un niveau de dépenses auprès de fournisseurs canadiens.

Les facilités de crédit mises à la disposition de la Société par la CFUEC se décomposent comme suit :

Financement garanti CUGE

Le 10 juillet 2025, dans le cadre de la restructuration de sa dette, la Société a procédé au remboursement complet du solde de principal de 41,4 millions \$ de son entente de financement garanti CUGE.

Le 31 janvier 2025, la Société avait renégocié son entente de financement garanti CUGE d'un montant initial de principal de 78,0 millions \$ afin, entre autres, de prolonger la date d'échéance au 1^{er} novembre 2026 (précédemment 1^{er} février 2026). La facilité de crédit était garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions, et portait intérêt au taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (« taux CORRA ») à terme ajusté (précédemment au taux des acceptations bancaires), majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devenait immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société était tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2024, la Société a effectué un remboursement de 11,0 millions \$. Au 31 octobre 2024, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable s'élevait à 41,4 millions \$.

La Société avait conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance renégociée le 31 janvier 2025, n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, Instruments financiers. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé en lien avec les amendements du 31 janvier 2025.

Financement subordonné CUGE

Le 10 juillet 2025, dans le cadre de la restructuration de la dette, certains termes et conditions de l'entente de financement subordonné CUGE, de deuxième rang et non renouvelable, ont été amendés. En vertu de l'entente amendée, le montant de principal a été réduit, passant de 370,7 millions \$ à 175,0 millions \$, et son échéance prolongée au 10 juillet 2035. L'entente porte dorénavant intérêt au taux de 1,22 % jusqu'au 10 juillet 2028, puis augmente à 3,0 % jusqu'à son échéance. Des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés par la CFUEC à la suite de certains événements, dont, entre autres, des transactions de cession-bail, de ventes d'actifs et d'émissions d'actions. La Société devrait alors rembourser un montant équivalent à 50 % des montants encaissés. De plus, des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés jusqu'au 10 juillet 2030 à la suite du dépassement de certains niveaux de flux de trésorerie générés et soldes de liquidité. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certaines conditions financières. Au 31 juillet 2025, les conditions financières étaient respectées. La facilité de crédit inclut des options de prépaiement, qui constituent des dérivés incorporés, dont la juste valeur est comptabilisée en contrepartie de la valeur comptable de la facilité de crédit. Ces dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; les variations de leur juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats sous Variation de la juste valeur des dérivés. Au 31 juillet 2025, la juste valeur des options de prépaiement sont nulles.

La Société a conclu que les modifications à son entente de financement renégociée le 10 juillet 2025 ont été substantielles, telles que définies selon l'IFRS 9 – Instruments financiers. Ainsi, le 10 juillet 2025, la Société a procédé à la décomptabilisation du passif initial dont la valeur comptable s'élevait à 370,7 millions \$ et a reconnu un nouveau passif financier au montant de 63,9 millions \$, ainsi qu'une subvention publique différée de 111,1 millions \$. La Société a enregistré un gain sur extinction de dette à long terme de 190,5 millions \$, net des coûts de transaction de 5,3 millions \$, relativement à cette entente.

Le 31 janvier 2025, la Société avait renégocié son entente de financement non garanti CUGE d'un montant initial de principal de 312,0 millions \$ afin, entre autres, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2027 (précédemment 29 avril 2026) et de la convertir en une entente subordonnée de deuxième rang non renouvelable (précédemment une facilité de crédit non renouvelable et non garantie). La facilité de crédit portait intérêt au taux de 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024, et depuis cette date, portait intérêt au taux de 10,0 % jusqu'au 31 décembre 2025, augmentant de 2,0 % l'an par la suite. Les intérêts étaient capitalisables jusqu'au 31 décembre 2024. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devenait immédiatement exigible.

La Société avait conclu que les modifications à son entente de financement renégociée le 31 janvier 2025 n'étaient pas substantielles telles que définies selon l'IFRS 9, Instruments financiers. Ainsi, au 31 janvier 2025, la valeur comptable du financement subordonné CUGE a été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 0,2 million \$ a été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme et inclus dans le gain sur extinction de dette à long terme à l'état consolidé des résultats.

Au 31 juillet 2025 et au 31 octobre 2024, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable, au 31 juillet 2025, s'élève à 64,4 millions \$ [359,6 millions \$ au 31 octobre 2024]. Au 31 juillet 2025, un montant de 110,7 millions \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée au financement subordonné CUGE. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2025, un montant de 0,4 million \$ a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement subordonné CUGE, la Société a émis au gouvernement du Canada un total de 13 000 000 bons de souscription en lien avec le financement subordonné – CUGE.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25,0 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement subordonné CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 31 juillet 2025 et au 31 octobre 2024, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement subordonné CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 13 000 000 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 985 149 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 3 014 851 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage

Le 10 juillet 2025, dans le cadre de la restructuration de sa dette, la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage de la Société d'un montant de 353,3 millions \$, qui avait été contractée afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1er février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19, a été entièrement convertie en une débenture non garantie d'un montant de 158,7 millions \$ et en 9 934 617 actions privilégiées de série 4 d'une valeur de 16,3 millions \$.

La Société a conclu que les modifications à son entente de financement renégociée le 10 juillet 2025 ont été substantielles, telles que définies selon l'IFRS 9 - Instruments financiers. Ainsi, le 10 juillet 2025, la conversion de cette facilité de crédit a entraîné la décomptabilisation de son passif initial dont la valeur comptable s'élevait à 251,2 millions \$, et du solde de subvention publique différée y afférent de 100,8 millions \$. Elle a également entraîné la comptabilisation de la débenture non garantie de 65,4 millions \$, d'une subvention publique différée de 93,3 millions \$ et de 9 934 617 actions privilégiées de Série 4 au montant de 27,8 millions \$. La Société a enregistré un gain sur extinction de dette à long terme de 159,8 millions \$, net des coûts de transaction de 5,6 millions \$, relativement à cette conversion.

La facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage, d'un montant de 353,3 millions \$ venait à échéance le 29 avril 2028 et portait intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement subordonné CUGE n'avaient pas été remboursés, cette facilité de crédit pouvait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs. Au 31 octobre 2024, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable de la facilité de crédit s'élevait à 231,3 millions \$. Un montant de 120,8 millions \$ était également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2025, un montant de 20,0 millions \$ a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Débenture non garantie - CUGE

Un montant de 158,7 millions \$, sous forme de débenture non garantie, venant à échéance le 10 juillet 2035, ne portant pas intérêt au cours des cinq premières années et portant intérêt au taux de 7,0 % à partir du 11 juillet 2030, en augmentant de 1,0 % par an par la suite, et remboursable à partir du 10 juillet 2030 par des versements annuels en capital de 15,9 millions \$. Des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés par la CFUEC à la suite de certains événements, dont, entre autres, des transactions de cession-bail, de ventes d'actifs et d'émissions d'actions. La Société devrait alors rembourser un montant équivalent à 50 % des montants encaissés. De plus, des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés jusqu'au 10 juillet 2030 en fonction du dépassement de certains niveaux de flux de trésorerie générés et soldes de liquidités. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la débenture non garantie devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certaines conditions financières. Au 31 juillet 2025, les conditions financières étaient respectées.

Au 31 juillet 2025, la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 66,0 millions \$ et un montant de 92,7 millions \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à cette débenture. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2025, un montant de 0,6 million \$ a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Le 14 août 2025, à la suite des transactions de cession-bail conclues le 29 juillet 2025, et à la demande de la CFUEC, la Société a effectué un remboursement anticipé obligatoire en capital de 13,7 millions \$ de sa débenture non garantie.

Facilité de fonds de roulement subordonnée – CUGE

Depuis le 10 juillet 2025, la Société dispose d'une entente de facilité de fonds de roulement subordonnée de deuxième rang de 50,0 millions \$ aux fins de ses opérations et qui augmentera à 75,0 millions \$ dès que la Société aura procédé au remboursement de 25,0 millions \$ de son Entente de crédit à terme rotatif. L'entente vient à échéance le 10 juillet 2035 et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Les tirages peuvent être effectués jusqu'à concurrence des montants cumulatifs de remboursements anticipés obligatoires effectués sur le Financement subordonné CUGE et la Débenture non garantie et des rachats d'actions privilégiées de série 4; jusqu'à concurrence de certains seuils de trésorerie. Des remboursements deviennent exigibles selon certaines conditions financières et seuils de trésorerie. L'entente porte intérêt au taux de 7,0 % jusqu'au 10 juillet 2026 et au taux CORRA 3 mois majoré d'une prime de 4.5 % par la suite calculé à chaque date d'anniversaire. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certaines conditions financières. Au 31 juillet 2025, les conditions financières étaient respectées et la facilité n'était pas utilisée.

Le 20 août 2025, à la suite d'un remboursement anticipé obligatoire en capital de 13,7 millions \$ de sa débenture non garantie et au rachat de 6 243 026 d'actions privilégiées de série 4 pour un montant de 16,3 millions \$, la Société a effectué un tirage de 30,0 millions \$ sur sa Facilité de fonds de roulement subordonnée.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

Le 10 juillet 2025, dans le cadre de la restructuration de sa dette à long terme, la Société s'est engagée à rembourser, avant le 15 janvier 2026, un montant de 25,0 millions de son entente de crédit à terme rotatif de 50,0 millions \$ aux fins de ses opérations. Préalablement, le 31 janvier 2025, la Société avait renégocié son entente de crédit à terme afin, entre autres, de prolonger la date d'échéance au 1er novembre 2026 (précédemment au 1er février 2026). Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'emprunts bancaires en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux CORRA à terme ajusté ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 juillet 2025, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Au 31 juillet 2025 et au 31 octobre 2024, la facilité était pleinement utilisée.

Le 5 septembre 2025, la Société a renégocié son entente afin, principalement, de prolonger la date d'échéance au 1er novembre 2027.

Ententes hors bilan

Dans le cours normal de ses affaires, Transat conclut des ententes et contracte des obligations qui auront une incidence sur l'exploitation et les flux de trésorerie futurs de la Société, dont certaines sont présentées au passif dans les états financiers intermédiaires consolidés condensés et d'autres par voie de notes aux états financiers consolidés.

Les obligations qui ne sont pas présentées au passif sont considérées comme des ententes hors bilan. Ces ententes contractuelles sont établies avec des entités dont les comptes ne sont pas consolidés avec ceux de la Société et incluent ce qui suit :

- Garanties
- Contrats de location liés aux aéronefs engagés non livrés, d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur
- Obligations d'achat

Les ententes hors bilan qui peuvent être estimées, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, s'élevaient à environ 455,8 millions \$ au 31 juillet 2025 [462,6 millions \$ au 31 octobre 2024] et se résument comme suit :

	Au 31 juillet 2025	Au 31 octobre 2024
ENTENTES HORS BILAN	\$	\$
(en milliers de dollars)		
Garanties		
Lettres de crédit irrévocables	4 114	1 721
Contrats de cautionnement	3 518	1 153
Contrats de location		
Obligations en vertu de contrats de location	448 197	459 748
	455 829	462 622

Dans le cours normal des affaires, des garanties sont requises dans l'industrie du voyage afin d'offrir des indemnités et des garanties aux contreparties à certaines opérations, comme des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement. Jusqu'à maintenant, Transat n'a pas versé de paiements importants en vertu de telles garanties. Les contrats de location sont établis afin de permettre à la Société de louer certains éléments plutôt que de les acquérir.

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74,0 millions \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 juillet 2025, un montant de 69,1 millions \$ était utilisé [69,6 millions \$ au 31 octobre 2024], dont 35,6 millions \$ [31,2 millions \$ au 31 octobre 2024] pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

La Société dispose également, aux fins d'émission de lettres de crédit pour ses opérations anglaises, d'une ligne de crédit bancaire garantie par des dépôts de laquelle un montant de 1,1 million £ (1,9 million \$) a été tiré.

Au 31 juillet 2025, le montant des ententes hors bilan, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, avait diminué de 6,8 millions \$ par rapport au 31 octobre 2024. Cette diminution découle principalement de l'incidence de la baisse des taux d'intérêt sur les loyers futurs et de l'appréciation du dollar vis-à-vis le dollar américain.

Nous croyons que la Société sera en mesure de s'acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation, d'emprunts sur ses facilités de crédit existantes ou autrement.

Endettement

La Société affiche une dette à long terme de 180,4 millions \$ ainsi que des obligations locatives de 1 365,2 millions \$ à l'état consolidé de la situation financière.

La dette totale de la Société s'élève à 1 768,0 millions \$ au 31 juillet 2025, soit une baisse de 509,3 millions \$ comparativement au 31 octobre 2024. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution de la dette à long terme à la suite de la restructuration de la dette de la Société et aux remboursements des obligations locatives.

La dette totale nette a diminué de 606,1 millions \$, passant de 2 017,0 millions \$ au 31 octobre 2024 à 1 410,9 millions \$ au 31 juillet 2025. La diminution de notre dette totale nette découle de la baisse de notre dette totale, principalement attribuable à la restructuration de la dette de la Société.

Actions en circulation

Au 31 juillet 2025, il y avait quatre catégories d'actions autorisées, soit un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A, un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B, un nombre illimité d'actions privilégiées et 9 934 617 actions privilégiées de série 4. Les actions privilégiées ne comportent aucun droit de vote et elles peuvent être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Au 5 septembre 2025, il y avait un total de 40 317 659 actions à droit de vote en circulation.

Au 5 septembre 2025, il y avait un total de 3 691 591 d'actions privilégiées de série 4 [9 934 617 au 31 juillet 2025], sans droit de vote, portant dividende au même montant et au même moment que tout dividende déclaré sur les actions à droit de vote variable de catégorie A et les actions à droit de vote de catégorie B, rachetables au gré de la Société à un prix par action égal au plus élevé de 1.64 \$ l'action ou de la juste valeur des actions à droit de vote de catégorie B, rachetables au gré du détenteur lors d'un changement de contrôle et convertibles au gré du porteur en actions à droit de vote de catégorie B sans toutefois faire en sorte que le détenteur détienne plus de 19,9 % des actions à droit de vote de catégorie B en circulation à la suite de la conversion.

Options d'achat d'actions

Au 5 septembre 2025, le nombre d'options d'achat d'actions en circulation s'élevait à 300 000, dont 183 334 pouvaient être exercées.

Bons de souscription

Au 31 juillet 2025 et au 5 septembre 2025, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient émis. Au 31 juillet 2025 et au 5 septembre 2025, un total de 13 000 000 étaient acquis en vertu des tirages effectués sur la facilité de crédit et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

8. AUTRES

FLOTTE

Au 31 juillet 2025, la flotte permanente d'Air Transat compte seize Airbus A330 (332, 345 ou 363 sièges), dix-neuf Airbus A321LR (199 sièges), dont six étaient immobilisés en raison des problèmes inhérents aux moteurs GTF, et huit Airbus A321ceo (199 sièges).

LITIGES

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines actions collectives n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

9. COMPTABILITÉ

Les méthodes comptables et modalités de calcul utilisées par la Société sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2024. Les méthodes comptables de la Société n'ont fait l'objet d'aucune modification significative depuis cette date.

MODIFICATIONS COURANTES DE MÉTHODES COMPTABLES

Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié le document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants* qui apportait des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à clarifier la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers dont la date de règlement est incertaine en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié des amendements au document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*. Les amendements visent notamment à améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est soumis au respect de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture. Plus particulièrement, les amendements précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des instruments d'emprunt ou d'autres passifs financiers en tant que courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications obligent une société à divulguer des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La Société a appliqué ces modifications au cours du premier trimestre, et celles-ci n'ont pas eu d'incidence sur l'état consolidé de la situation financière de la Société.

MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 7 – Instruments financiers: informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Les modifications clarifient les indications concernant le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise; les modifications clarifient également la date à laquelle un actif financier ou un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est réglé au moyen d'un système de paiement électronique.

Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18 – États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, mais reprendra de nombreuses exigences d'IAS 1. La norme énonce des dispositions relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers. La norme introduit une structure définie pour l'état des résultats, composée de catégories et de sous-totaux requis. La norme introduit également des exigences d'information spécifiques liées aux indicateurs de performance définis par la direction et un rapprochement entre ces indicateurs et le sous-total spécifié le plus similaire dans les IFRS, qui devront être divulgués dans une seule note.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et une l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

10. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a produit des attestations signées par la Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière qui, entre autres choses, considèrent adéquates pour le 31 juillet 2025 la conception :

- des contrôles et des procédures de communication de l'information financière qui fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière importante de la Société et de ses filiales est dûment communiquée et que cette information est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la législation;
- du contrôle interne à l'égard de l'information financière [« CIIF »] qui fournit, selon les critères établis du cadre de contrôle COSO 2013, l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Société et à la préparation des états financiers consolidés selon les IFRS.

La Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière de la Société ont également effectué une évaluation afin de déterminer s'il y avait eu des changements apportés au CIIF au cours du trimestre clos le 31 juillet 2025, qui ont eu ou pourraient vraisemblablement avoir sur ce dernier une incidence importante. Aucune modification significative de ce genre n'a été identifiée à partir de leur évaluation.

11. INDICATEURS CLÉS

À ce jour, les coefficients d'occupation du quatrième trimestre sont inférieurs de 1,2 point de pourcentage par rapport à la même date de l'exercice 2024, alors que les revenus aériens unitaires (ou « yield ») sont supérieurs de 3,1 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, bien qu'ils soient actuellement en tendance baissière.

Pour l'exercice 2025, la Société prévoit une augmentation de 1,0 %, mesurée en sièges-milles offerts, comparativement à 2024, reflétant une légère baisse de capacité au cours du quatrième trimestre.

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

		Au 31 juillet 2025	Au 31 octobre 2024
Non audités			
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	\$	\$
ACTIFS	8		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		357 153	260 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	3	269 874	453 768
Clients et autres débiteurs	4	139 498	151 190
Impôts sur le résultat à recevoir		152	504
Stocks	5	47 250	40 212
Charges payées d'avance		48 805	31 359
Instruments financiers dérivés		22 997	22 663
Partie courante des dépôts	6	167 741	126 798
Actifs courants		1 053 470	1 086 830
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	3	35 589	31 176
Dépôts	6	263 334	240 387
Actifs d'impôt différé		488	588
Immobilisations corporelles	7	1 276 032	1 378 871
Immobilisations incorporelles		18 950	13 058
Actifs non courants		1 594 393	1 664 080
		2 647 863	2 750 910
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		412 258	363 889
Impôts sur le résultat à payer		1 316	1 632
Dépôts de clients et revenus différés		821 543	781 156
Instruments financiers dérivés		40 181	15 835
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives	8	191 809	176 920
Partie courante des actions privilégiées	11	16 265	—
Passif lié aux bons de souscription	9	19 022	8 519
Passifs courants		1 502 394	1 347 951
Dette à long terme et obligations locatives	8	1 353 777	1 971 097
Subvention publique différée	8	203 431	120 784
Provision pour conditions de retour	10	185 174	174 368
Passif lié aux avantages du personnel		26 574	25 305
Passifs d'impôt différé		491	481
Actions privilégiées	11	9 173	—
Passifs non courants		1 778 620	2 292 035
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)			
Capital-actions	11	226 917	225 438
Provision pour paiements fondés sur des actions		16 431	16 283
Déficit		(868 708)	(1 123 113)
Montant cumulé des écarts de change		(7 791)	(7 684)
		(633 151)	(889 076)
		2 647 863	2 750 910

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

Au nom du conseil d'administration,



Administratrice



Administratrice

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

			Trimestres clos les 31 juillet 2024	Périodes de neuf mois closes les 31 juillet 2024
Non audités		2025		2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	\$	\$	\$
Revenus	12	766 301	736 203	2 626 879
Charges d'exploitation				
Coûts liés à la prestation de services touristiques		113 481	100 947	788 008
Carburant d'aéronefs		159 280	181 642	417 643
Salaires et avantages du personnel		141 313	129 888	401 507
Frais de vente et de distribution		49 004	46 062	190 543
Entretien d'aéronefs		63 500	69 155	187 876
Frais d'aéroports et de navigation		61 226	58 069	158 110
Loyer d'aéronefs	8	13	390	6 017
Autres coûts aériens		67 049	74 649	177 673
Autres		24 363	29 326	97 414
Amortissement et dépréciation		62 674	55 412	188 319
Coûts de restructuration	13	157	500	4 214
Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise		—	—	—
Quote-part du résultat net d'une coentreprise		—	—	—
		742 060	746 040	2 617 324
Résultat (perte) d'exploitation		24 241	(9 837)	9 555
Coûts de financement	8	34 726	36 188	112 621
Revenus du financement		(5 226)	(8 884)	(20 624)
Gain sur extinction de dette à long terme	8, 9	(345 116)	—	(345 332)
Gain sur cession d'actifs	14	(14 060)	(392)	(19 243)
Variation de la juste valeur des dérivés		(56 637)	7 142	32 142
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées	9, 11	5 107	(12 781)	2 981
Perte (gain) de change		4 869	7 205	(8 658)
Résultat (perte) avant charge d'impôts		400 578	(38 315)	255 668
Impôts sur le résultat				
Exigibles		757	796	1 160
Différés		—	782	103
		757	1 578	1 263
Résultat net (perte nette) de la période		399 821	(39 893)	254 405
Résultat (perte) par action	11			
De base		9,97	(1,03)	6,40
Dilué		9,39	(1,03)	6,22

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

		Trimestres clos les 31 juillet	Périodes de neuf mois closes les 31 juillet
Non audités	2025	2024	2025
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$
Résultat net (perte nette) de la période	399 821	(39 893)	254 405
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront reclassés en résultat net			
Gain (perte) de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères	78	903	(107)
Total des autres éléments du résultat global	78	903	(107)
Résultat global de la période	399 899	(38 990)	254 298

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)

	Capital- actions	Provision pour paiements fondés sur des actions	Déficit	Montant cumulé des écarts de change	Total des capitaux propres (négatifs)
Non audités					
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2023	223 450	16 329	(1 008 452)	(10 366)	(779 039)
Perte nette de la période	—	—	(155 257)	—	(155 257)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	1 364	1 364
Résultat global de la période	—	—	(155 257)	1 364	(153 893)
Émission sur le capital autorisé	1 516	—	—	—	1 516
Renversement de charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	(96)	—	—	(96)
Solde au 31 juillet 2024	224 966	16 233	(1 163 709)	(9 002)	(931 512)
Résultat net de la période	—	—	41 227	—	41 227
Autres éléments du résultat global	—	—	(631)	1 318	687
Résultat global de la période	—	—	40 596	1 318	41 914
Émission sur le capital autorisé	472	—	—	—	472
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	50	—	—	50
Solde au 31 octobre 2024	225 438	16 283	(1 123 113)	(7 684)	(889 076)
Résultat net de la période	—	—	254 405	—	254 405
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(107)	(107)
Résultat global de la période	—	—	254 405	(107)	254 298
Émission sur le capital autorisé	1 479	—	—	—	1 479
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	148	—	—	148
Solde au 31 juillet 2025	226 917	16 431	(868 708)	(7 791)	(633 151)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
Non audités (en milliers de dollars canadiens)		2025 \$	2024 \$	2025 \$	2024 \$
	<i>Notes</i>				
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES					
Résultat net (perte nette) de la période		399 821	(39 893)	254 405	(155 257)
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (reentrées) de fonds :					
Indemnité reçue sous la forme de crédits	12	(6 978)	—	(26 956)	—
Amortissement et dépréciation	7	62 674	55 412	188 319	160 324
Gain sur extinction de dette à long terme	8	(345 116)	—	(345 332)	—
Gain sur cession d'actifs	14	(14 060)	(392)	(19 243)	(6 176)
Variation de la juste valeur des dérivés		(56 637)	7 142	32 142	24 323
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées	9, 11	5 107	(12 781)	2 981	(7 270)
Perte (gain) de change		4 869	7 205	(8 658)	(6 752)
Intérêts capitalisés à la dette à long terme et aux obligations locatives		2 150	11 275	16 489	33 031
Avantages du personnel		1 252	465	2 206	2 672
Charge (renversement de charge) liée aux paiements fondés sur des actions		49	49	148	(96)
Impôts différés		—	782	103	30
Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise		—	—	—	(3 112)
Quote-part du résultat net d'une coentreprise		—	—	—	(130)
		53 131	29 264	96 604	41 587
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel		(146 889)	(118 642)	188 571	177 282
Variation nette de la provision pour conditions de retour		1 293	12 304	12 103	19 144
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		(12 450)	(14 063)	(25 773)	(35 232)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(104 915)	(91 137)	271 505	202 781
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels		(30 248)	(29 975)	(68 028)	(108 955)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés		—	—	(4 413)	(1 426)
Produits nets de la cession-bail d'actifs	7	61 450	—	92 065	—
Contrepartie reçue pour la cession d'un placement, nette des frais de transaction		—	—	—	20 414
Produit de la cession d'actifs	14	—	642	—	642
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		31 202	(29 333)	19 624	(89 325)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Remboursement des obligations locatives	8	(48 421)	(48 250)	(141 855)	(133 298)
Remboursement de la dette à long terme	8	(41 400)	—	(41 400)	(57 000)
Produit de l'émission d'actions	11	524	604	1 479	1 516
Coûts de transaction	8	(10 926)	—	(11 981)	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(100 223)	(47 646)	(193 757)	(188 782)
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(1 522)	1 121	(555)	1 570
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(175 458)	(166 995)	96 817	(73 756)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		532 611	528 886	260 336	435 647
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		357 153	361 891	357 153	361 891
Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)					
Impôts sur les bénéfices payés (récupérés), nets		652	(183)	923	(553)
Intérêts reçus		(5 658)	(9 382)	(20 926)	(35 259)
Intérêts payés		34 823	23 035	97 283	67 276

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié] [non audités]

Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc. [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto et sont transigées sous un seul symbole, soit « TRZ ».

Transat A.T. inc. est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages loisirs. Le cœur de son organisation est formé d'une compagnie aérienne loisir canadienne, offrant des destinations internationales et canadiennes, et est intégrée verticalement avec ses autres services de forfaits séjour, de distribution à travers un réseau dynamique d'agences de voyages et de services à valeur ajoutée offerts à destination.

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés de Transat A.T. inc. pour le trimestre clos le 31 juillet 2025 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 10 septembre 2025.

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent, les résultats opérationnels des périodes intermédiaires ne reflètent pas nécessairement proportionnellement les résultats de l'exercice entier.

Note 2 Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société et de ses filiales ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »], publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada. Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Sauf indication contraire, ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Les méthodes comptables et modalités de calcul dans ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels les plus récents. Les états financiers intermédiaires consolidés condensés doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes correspondantes faisant partie du rapport annuel de la Société de l'exercice clos le 31 octobre 2024.

Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » et « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » qui ont été évalués à la juste valeur.

Modifications courantes de méthodes comptables

Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié le document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants* qui apportait des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à clarifier la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers dont la date de règlement est incertaine en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié des amendements au document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*. Les amendements visent notamment à améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est soumis au respect de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture. Plus particulièrement, les amendements précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des instruments d'emprunt ou d'autres passifs financiers en tant que courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications obligent une société à divulguer des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La Société a appliqué ces modifications au cours du premier trimestre, et celles-ci n'ont pas eu d'incidence sur l'état consolidé de la situation financière de la Société.

Modifications futures de méthodes comptables

IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 7 – Instruments financiers: informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Les modifications clarifient les indications concernant le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise; les modifications clarifient également la date à laquelle un actif financier ou un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est réglé au moyen d'un système de paiement électronique.

Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18 – États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, mais reprendra de nombreuses exigences d'IAS 1. La norme énonce des dispositions relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers. La norme introduit une structure définie pour l'état des résultats, composée de catégories et de sous-totaux requis. La norme introduit également des exigences d'information spécifiques liées aux indicateurs de performance définis par la direction et un rapprochement entre ces indicateurs et le sous-total spécifié le plus similaire dans les IFRS, qui devront être divulgués dans une seule note.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et une l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

Note 3 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 31 juillet 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 234 427 \$ [413 049 \$ au 31 octobre 2024] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 71 036 \$, dont 35 589 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [71 895 \$ au 31 octobre 2024, dont 31 176 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

Note 4 Clients et autres débiteurs

	Au 31 juillet 2025 \$	Au 31 octobre 2024 \$
Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit	47 613	41 904
Sommes à recevoir de l'État	29 307	28 176
Encaisses bailleurs à recevoir	20 805	40 139
Créances-clients	11 796	14 330
Autres montants à recevoir	29 977	26 641
	139 498	151 190

Note 5 Stocks

	Au 31 juillet 2025	Au 31 octobre 2024
	\$	\$
Pièces de rechange et fournitures	42 763	35 599
Carburant	4 487	4 613
	47 250	40 212

Note 6 Dépôts

	Au 31 juillet 2025	Au 31 octobre 2024
	\$	\$
Dépôts d'entretien aux bailleurs	214 082	191 527
Dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit	154 690	114 806
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	51 745	50 937
Dépôts auprès de fournisseurs	10 558	9 915
	431 075	367 185
Moins tranche récupérable à moins d'un an	167 741	126 798
	263 334	240 387

Note 7 Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives aéronefs \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation immobilier et autres \$	Total \$
Coût							
Solde au 31 octobre 2024	107 485	170 530	39 497	18 564	2 108 287	113 899	2 558 262
Ajouts	582	46 718	2 248	35	86 858	3 080	139 521
Dispositions	—	(56 989)	—	(30)	—	—	(57 019)
Radiations	—	(704)	(80)	—	(3 878)	(3 380)	(8 042)
Écart de change	—	—	(17)	(26)	—	3	(40)
Solde au 31 juillet 2025	108 067	159 555	41 648	18 543	2 191 267	113 602	2 632 682
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2024	78 459	82 380	33 269	12 518	894 563	78 202	1 179 391
Amortissement	5 701	11 649	2 453	482	161 248	4 239	185 772
Dispositions	—	(457)	—	—	—	—	(457)
Radiations	—	(704)	(80)	—	(3 878)	(3 380)	(8 042)
Écart de change	—	—	(15)	(14)	—	15	(14)
Solde au 31 juillet 2025	84 160	92 868	35 627	12 986	1 051 933	79 076	1 356 650
Valeur comptable nette au 31 octobre 2024	29 026	88 150	6 228	6 046	1 213 724	35 697	1 378 871
Valeur comptable nette au 31 juillet 2025	23 907	66 687	6 021	5 557	1 139 334	34 526	1 276 032

Immobilisations corporelles liées à la flotte

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2025, la Société a fait l'acquisition de deux moteurs de rechange GTF de Pratt & Whitney qui ont été vendus dans le cadre de transactions de cession-bail. La Société avait également conclu une transaction de cession-bail au cours du premier trimestre visant un moteur qu'elle possédait déjà. La Société a évalué les actifs au titre du droit d'utilisation découlant de ces transactions proportionnellement à la valeur comptable antérieure des actifs dont la Société conserve le droit d'utilisation. Conséquemment, la Société a reconnu un gain sur la cession-bail d'actifs de 19 243 \$ [note 14] qui représente l'excédent du produit de disposition sur les obligations locatives et la variation des actifs liés aux transactions. Le produit total reçu s'élève à 92 065 \$ et la Société a enregistré des actifs au titre du droit d'utilisation de 25 983 \$ et des obligations locatives de 42 273 \$ tandis que la valeur comptable des moteurs cédés s'élevait à 56 532 \$. Les moteurs de rechange continueront d'être exploités dans le cadre de contrats de location d'une durée de 5 et 10 ans conclus en vertu de ces transactions de cession-bail.

Note 8 Dette à long terme et obligations locatives

Le tableau suivant présente les échéances et les taux d'intérêt moyens pondérés liés à la dette à long terme et aux obligations locatives aux 31 juillet 2025 et 31 octobre 2024. La partie courante de dette à long terme et des obligations locatives au 31 octobre 2024 inclut des paiements de loyers différés liés aux baux d'aéronefs de 23 536 \$.

	Échéance finale	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré %	Au 31 juillet 2025 \$	Au 31 octobre 2024 \$
Dette à long terme				
Financement garanti - CUGE	2025	7,50	—	41 400
Financement subordonné - CUGE	2035	14,89	64 425	359 556
Facilité de crédit non garantie - Crédits voyage	2025	14,00	—	231 339
Débeture non garantie - CUGE	2035	17,32	66 002	—
Facilité de fonds de roulement subordonnée - CUGE	2035	7,00	—	—
Entente de crédit à terme rotatif	2027	7,55	50 000	50 000
Dette à long terme		13,74	180 427	682 295
Obligations locatives				
Flotte	2025-2036	6,42	1 324 249	1 425 144
Immobilier et autres	2025-2037	5,48	40 910	40 578
Obligations locatives		6,39	1 365 159	1 465 722
Total dette à long terme et obligations locatives		7,25	1 545 586	2 148 017
Partie courante de dette à long terme et des obligations locatives			(191 809)	(176 920)
Dette à long terme et obligations locatives			1 353 777	1 971 097

Financement du gouvernement du Canada

Le 10 juillet 2025, la Société a complété la restructuration de sa dette contractée avec la Corporation de financement d'urgence pour les grandes entreprises du Canada (« CFUEC ») par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (« CUGE »). En vertu de cette restructuration, le Financement garanti - CUGE a été entièrement remboursé, les termes et conditions du Financement subordonné - CUGE ont été amendés, la Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage convertie en Débeture non garantie et en Actions privilégiées de Série 4 [voir note 11] et les termes des bons de souscription amendés [voir note 9]. Une facilité de fonds de roulement subordonnée a également été accordée à la Société, sous certaines conditions, par la CFUEC.

En vertu des ententes de crédit contractées avec la CFUEC, la Société a pris certains engagements, notamment relatifs :

- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien d'un niveau d'emploi actif;
- À un maintien d'un niveau de dépenses auprès de fournisseurs canadiens.

Les facilités de crédit mises à la disposition de la Société par la CFUEC se décomposent comme suit :

Financement garanti CUGE

Le 10 juillet 2025, dans le cadre de la restructuration de sa dette, la Société a procédé au remboursement complet du solde de principal de 41 400 \$ de son entente de financement garanti CUGE.

Le 31 janvier 2025, la Société avait renégocié son entente de financement garanti CUGE d'un montant initial de principal de 78 000 \$ afin, entre autres, de prolonger la date d'échéance au 1^{er} novembre 2026 (précédemment 1^{er} février 2026). La facilité de crédit était garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions, et portait intérêt au taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (« taux CORRA ») à terme ajusté (précédemment au taux des acceptations bancaires), majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devenait immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société était tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2024, la Société a effectué un remboursement de 11 000 \$. Au 31 octobre 2024, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable s'élevait à 41 400 \$.

La Société avait conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance renégociée le 31 janvier 2025, n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, Instruments financiers. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé en lien avec les amendements du 31 janvier 2025.

Financement subordonné CUGE

Le 10 juillet 2025, dans le cadre de la restructuration de la dette, certains termes et conditions de l'entente de financement subordonné CUGE, de deuxième rang et non renouvelable, ont été amendés. En vertu de l'entente amendée, le montant de principal a été réduit, passant de 370 739 \$ à 175 000 \$, et son échéance prolongée au 10 juillet 2035. L'entente porte dorénavant intérêt au taux de 1,22 % jusqu'au 10 juillet 2028, puis augmente à 3,0 % jusqu'à son échéance. Des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés par la CFUEC à la suite de certains événements, dont, entre autres, des transactions de cession-bail, de ventes d'actifs et d'émissions d'actions. La Société devrait alors rembourser un montant équivalent à 50 % des montants encaissés. De plus, des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés jusqu'au 10 juillet 2030 à la suite du dépassement de certains niveaux de flux de trésorerie générés et soldes de liquidité. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certaines conditions financières. Au 31 juillet 2025, les conditions financières étaient respectées. La facilité de crédit inclut des options de prépaiement, qui constituent des dérivés incorporés, dont la juste valeur est comptabilisée en contrepartie de la valeur comptable de la facilité de crédit. Ces dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; les variations de leur juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats sous Variation de la juste valeur des dérivés. Au 31 juillet 2025, la juste valeur des options de prépaiement sont nulles.

La Société a conclu que les modifications à son entente de financement renégociée le 10 juillet 2025 ont été substantielles, telles que définies selon l'IFRS 9 – Instruments financiers. Ainsi, le 10 juillet 2025, la Société a procédé à la décomptabilisation du passif initial dont la valeur comptable s'élevait à 370 739 \$ et a reconnu un nouveau passif financier au montant de 63 912 \$ ainsi qu'une subvention publique différée au montant de 111 088 \$. La Société a enregistré un gain sur extinction de dette à long terme de 190 457 \$, net des coûts de transaction de 5 282 \$, relativement à cette entente.

Le 31 janvier 2025, la Société avait renégocié son entente de financement non garanti CUGE d'un montant initial de principal de 312 000 \$ afin, entre autres, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2027 (précédemment 29 avril 2026) et de la convertir en une entente subordonnée de deuxième rang non renouvelable (précédemment une facilité de crédit non renouvelable et non garantie). La facilité de crédit portait intérêt au taux de 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024, et depuis cette date, portait intérêt au taux de 10,0 % jusqu'au 31 décembre 2025, augmentant de 2,0 % l'an par la suite. Les intérêts étaient capitalisables jusqu'au 31 décembre 2024. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devenait immédiatement exigible.

La Société avait conclu que les modifications à son entente de financement renégociée le 31 janvier 2025 n'étaient pas substantielles telles que définies selon l'IFRS 9, Instruments financiers. Ainsi, au 31 janvier 2025, la valeur comptable du financement subordonné CUGE a été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 216 \$ a été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme et inclus dans le gain sur extinction de dette à long terme à l'état consolidé des résultats.

Au 31 juillet 2025 et au 31 octobre 2024, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable, au 31 juillet 2025, s'élève à 64 425 \$ [359 556 \$ au 31 octobre 2024]. Au 31 juillet 2025, un montant de 110 698 \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée au financement subordonné CUGE. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2025, un montant de 390 \$ a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage

Le 10 juillet 2025, dans le cadre de la restructuration de sa dette, la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage de la Société d'un montant de 353 300 \$, qui avait été contractée afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1er février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19, a été entièrement convertie en une débenture non garantie d'un montant de 158 735 \$ et en 9 934 617 actions privilégiées de série 4 d'une valeur de 16 265 \$ [voir note 11].

La Société a conclu que les modifications à son entente de financement renégociée le 10 juillet 2025 ont été substantielles, telles que définies selon l'IFRS 9 - Instruments financiers. Ainsi, le 10 juillet 2025, la conversion de cette facilité de crédit a entraîné la décomptabilisation de son passif initial dont la valeur comptable s'élevait à 251 210 \$ et du solde de subvention publique différée y afférent de 100 788 \$. Elle a également entraîné la comptabilisation de la débenture non garantie de 65 398 \$, d'une subvention publique différée de 93 337 \$ et de 9 934 617 actions privilégiées de Série 4 au montant de 27 778 \$. La Société a enregistré un gain sur extinction de dette à long terme de 159 841 \$, net des coûts de transaction de 5 644 \$, relativement à cette conversion.

La facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage, d'un montant de 353 300 \$ venait à échéance le 29 avril 2028 et portait intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement subordonné CUGE n'avaient pas été remboursés, cette facilité de crédit pouvait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs. Au 31 octobre 2024, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable de la facilité de crédit s'élevait à 231 339 \$. Un montant de 120 784 \$ était également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2025, un montant de 19 996 \$ a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Débenture non garantie - CUGE

Un montant de 158 735 \$, sous forme de débenture non garantie, venant à échéance le 10 juillet 2035, ne portant pas intérêt au cours des cinq premières années et portant intérêt au taux de 7,0 % à partir du 11 juillet 2030, en augmentant de 1,0 % par an par la suite, et remboursable à partir du 10 juillet 2030 par des versements annuels en capital de 15 873 \$. Des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés par la CFUEC à la suite de certains événements, dont, entre autres, des transactions de cession-bail, de ventes d'actifs et d'émissions d'actions. La Société devrait alors rembourser un montant équivalent à 50 % des montants encaissés. De plus, des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés jusqu'au 10 juillet 2030 en fonction du dépassement de certains niveaux de flux de trésorerie générés et soldes de liquidités. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la débenture non garantie devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certaines conditions financières. Au 31 juillet 2025, les conditions financières étaient respectées.

Au 31 juillet 2025, la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 66 002 \$ et un montant de 92 733 \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à cette débenture. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2025, un montant de 604 \$ a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Le 14 août 2025, à la suite des transactions de cession-bail conclues le 29 juillet 2025 [voir note 7], et à la demande de la CFUEC, la Société a effectué un remboursement anticipé obligatoire en capital de 13 735 \$ de sa débenture non garantie.

Facilité de fonds de roulement subordonnée – CUGE

Depuis le 10 juillet 2025, la Société dispose d'une entente de facilité de fonds de roulement subordonnée de deuxième rang de 50 000 \$ aux fins de ses opérations et qui augmentera à 75 000 \$ dès que la Société aura procédé au remboursement de 25 000 \$ de son Entente de crédit à terme rotatif. L'entente vient à échéance le 10 juillet 2035 et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Les tirages peuvent être effectués jusqu'à concurrence des montants cumulatifs de remboursements anticipés obligatoires effectués sur le Financement subordonné CUGE et la Débenture non garantie et des rachats d'actions privilégiées de série 4; jusqu'à concurrence de certains seuils de trésorerie. Des remboursements deviennent exigibles selon certaines conditions financières et seuils de trésorerie. L'entente porte intérêt au taux de 7,0 % jusqu'au 10 juillet 2026 et au taux CORRA 3 mois majoré d'une prime de 4,5 % par la suite calculé à chaque date d'anniversaire. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certaines conditions financières. Au 31 juillet 2025, les conditions financières étaient respectées et la facilité n'était pas utilisée.

Le 20 août 2025, à la suite d'un remboursement anticipé obligatoire en capital de 13 735 \$ de sa débenture non garantie et au rachat de 6 243 026 d'actions privilégiées de série 4 pour un montant de 16 265 \$, la Société a effectué un tirage de 30 000 \$ sur sa Facilité de fonds de roulement subordonnée.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

Le 10 juillet 2025, dans le cadre de la restructuration de sa dette à long terme, la Société s'est engagée à rembourser, avant le 15 janvier 2026, un montant de 25 000 \$ de son entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ aux fins de ses opérations. Préalablement, le 31 janvier 2025, la Société avait renégocié son entente de crédit à terme afin, entre autres, de prolonger la date d'échéance au 1er novembre 2026 (précédemment au 1er février 2026). Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'emprunts bancaires en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux CORRA à terme ajusté ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 juillet 2025, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Au 31 juillet 2025 et au 31 octobre 2024, la facilité était pleinement utilisée.

Le 5 septembre 2025, la Société a renégocié son entente afin, principalement, de prolonger la date d'échéance au 1er novembre 2027.

Entente de crédit rotatif – Lettres de crédit

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74 000 \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 juillet 2025, un montant de 69 101 \$ était utilisé [69 595 \$ au 31 octobre 2024] dont 35 589 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

Coûts de financement

La charge d'intérêt pour les périodes terminées les 31 juillet 2025 et 2024 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Charge d'intérêt liée aux obligations locatives	21 294	19 718	66 378	54 412
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	11 903	14 169	41 184	45 140
Charge de désactualisation de la provision pour conditions de retour	1 280	1 792	3 863	5 214
Autres intérêts	249	509	1 196	1 776
Coûts de financement	34 726	36 188	112 621	106 542

Charge de loyer

La charge de loyer pour les périodes terminées les 31 juillet 2025 et 2024 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Paielements de loyer variables	13	12	3 696	5 771
Baux à court terme	—	378	2 321	6 020
Loyer d'aéronefs	13	390	6 017	11 791
Paielements de loyer variables	—	18	96	291
Baux à court terme	2 508	1 968	5 802	6 357
Baux liés à des actifs de faible valeur	60	80	189	239
	2 581	2 456	12 104	18 678

Flux de trésorerie liés aux obligations locatives

Les flux de trésorerie liés aux remboursements des obligations locatives pour la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2025 sont présentés dans le tableau suivant :

	Flux de trésorerie	Variations sans effet sur la trésorerie	Total
	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2024			1 465 722
Remboursements	(141 855)	—	(141 855)
Nouvelles obligations locatives (nouveaux contrats et amendements)	—	65 422	65 422
Portion intérêts des paiements de loyer différés	—	399	399
Compensations de paiements de loyers	—	(16 126)	(16 126)
Écart de change	—	(8 403)	(8 403)
Solde au 31 juillet 2025	(141 855)	41 292	1 365 159

Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts liés à la dette à long terme et aux obligations locatives au 31 juillet 2025 s'établissent comme suit. Les intérêts sur la dette à long terme incluent seulement les intérêts dus au 31 juillet 2025. Les obligations locatives en dollars américains sont convertis au taux de clôture USD/CAD de 1,3845 au 31 juillet 2025 :

Exercice se terminant le 31 octobre	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations liées à la dette à long terme	13 735	25 000	25 000	—	—	116 692	180 427
Flotte	43 510	248 219	241 823	228 981	207 675	735 616	1 705 824
Immobilier et autres	1 829	6 760	8 169	4 431	5 194	25 077	51 460
Obligations locatives	45 339	254 979	249 992	233 412	212 869	760 693	1 757 284
Total	59 074	279 979	274 992	233 412	212 869	877 385	1 937 711

La note 7 présente l'information requise en vertu des actifs liés aux droits d'utilisation et à l'amortissement. La note 15 présente l'information en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années.

Note 9 Passif lié aux bons de souscription

Le 10 juillet 2025, dans le cadre de la restructuration de sa dette [voir note 8], la date d'expiration des 13 000 000 bons de souscription existants détenus par la CFUEC a été prolongée au 10 juillet 2035 (précédemment 29 avril 2031). La Société a évalué la juste valeur des bons de souscription à la date de la restructuration de sa dette, selon les modalités initiales et les modalités révisées, et a comptabilisé la perte de juste valeur de 5 182 \$ qui en a résultée en réduction du gain sur extinction de dette à long terme.

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement subordonné CUGE [note 8], le 29 avril 2021, la Société a émis au gouvernement du Canada un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action, exerçables, depuis la restructuration de la dette survenue le 10 juillet 2025, avant le 10 juillet 2035 (précédemment avant le 29 avril 2031), ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement subordonné CUGE.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25,0 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement subordonné CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 31 juillet 2025 et au 31 octobre 2024, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement subordonné CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 13 000 000 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 985 149 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 3 014 851 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

De plus, en ce qui a trait aux 9 985 149 bons de souscription, par consentement mutuel, les parties peuvent régler leur exercice via un règlement en espèces. Dans la mesure où les actions de Transat sont cotées sur un marché organisé, la Société pourrait aussi choisir de régler l'exercice de ces mêmes 9 985 149 bons de souscription sur une base nette en actions, c'est-à-dire en émettant des actions sur la base du différentiel entre le cours au marché de l'action de Transat et le prix d'exercice des bons de souscription.

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. La juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

La variation du passif lié aux bons de souscription se détaille comme suit :

	Période de neuf mois close le 31 juillet 2025	Exercice clos le 31 octobre 2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	8 519	20 816
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	5 321	(12 297)
Perte sur extinction de dette à long terme	5 182	—
Solde de fermeture	19 022	8 519

Pour réévaluer le passif lié aux bons de souscription, classé de niveau 3, la Société a utilisé un modèle d'évaluation de Black-Scholes. Au 31 juillet 2025, la principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue, laquelle est estimée à 57,0 %. Une augmentation de 5,0 % de la volatilité prévue dans le modèle d'évaluation provoquerait une augmentation totale de 854 \$ du passif lié aux bons de souscription au 31 juillet 2025.

Note 10 Provision pour conditions de retour

La variation de la provision pour conditions de retour se détaille comme suit :

	Période de neuf mois close le 31 juillet 2025	Exercice clos le 31 octobre 2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	174 368	177 832
Provisions supplémentaires	13 129	26 604
Incidence de la variation des taux d'actualisation	3 141	9 589
Montants inutilisés repris	(8 030)	(4 878)
Changements d'estimations	—	(41 715)
Charge de désactualisation	3 863	6 804
Perte (gain) de change	(1 297)	132
Solde de fermeture	185 174	174 368

La provision pour conditions de retour est liée aux obligations contractuelles de retourner les aéronefs et les moteurs loués à la fin des baux dans des conditions d'entretien pré-déterminées. Les provisions pour conditions de retour tiennent compte des coûts actuels des travaux ainsi que des estimations de l'inflation de ces coûts et de l'utilisation prévue des aéronefs et des moteurs. La provision pour conditions de retour porte sur les contrats de location dont les baux viennent à échéance entre 2025 et 2036 et dont la durée restante est de 5,7 ans en moyenne.

Note 11 Capitaux propres**Capital-actions autorisé****Actions à droit de vote variable de catégorie A**

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détient plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détient plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;
- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;
- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

Actions à droit de vote de catégorie B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

Actions privilégiées

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Actions privilégiées de série 4

Un nombre autorisé de 9 934 617 actions privilégiées de série 4, sans droit de vote, portant dividende au même montant et au même moment que tout dividende déclaré sur les actions à droit de vote variable de catégorie A et les actions à de vote de catégorie B, rachetables au gré de la Société à un prix par action égal au plus élevé de 1.64 \$ l'action ou de la juste valeur des actions à droit de vote de catégorie B, rachetables, sous certaines conditions, au gré du détenteur jusqu'à ce qu'un prix de rachat

totalisant 16 265 \$ aura été atteint ou lors d'un changement de contrôle et convertibles au gré du porteur en actions à droit de vote de catégorie B à partir de la date à laquelle des actions privilégiées de série 4 auront été rachetées pour un montant total de 16 265 \$ sans toutefois faire en sorte que le détenteur détienne plus de 19,9 % des actions à droit de vote de catégorie B en circulation à la suite de la conversion.

Capital-actions émis et en circulation

Actions à droit de vote

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	\$
Solde au 31 octobre 2023	38 489 358	223 450
Émission de la trésorerie	776 833	1 988
Solde au 31 octobre 2024	39 266 191	225 438
Émission de la trésorerie	925 288	1 479
Solde au 31 juillet 2025	40 191 479	226 917

Au 31 juillet 2025, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 1 764 184 et à 38 427 295 [1 521 678 et 37 744 513 au 31 octobre 2024].

Actions privilégiées

Dans le cadre de la transaction de restructuration de la dette [voir note 8], plus particulièrement dans le contexte de la conversion de la Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage, la Société a émis 9 934 617 actions privilégiées de série 4 d'une valeur de 16 265 \$, soit 1,64 \$ par action; correspondant au cours moyen pondéré en fonction du volume (CMPV) sur cinq jours des actions à droit de vote de catégorie B et droits de vote variable de catégorie A de la Société à la Bourse de Toronto à la date précédant l'annonce de l'entente de principe avec la CFUEC le 5 juin 2025.

Étant donnée que les actions privilégiées de série 4 sont rachetables au gré du détenteur, celles-ci sont comptabilisées à titre de passif financier dérivé de la Société. Les actions privilégiées de série 4 sont comptabilisées comme un contrat hôte de dette au coût amorti avec une option de conversion incorporée comptabilisée à chaque fin de période à la juste valeur par le biais du résultat net et est classé au niveau 1 dans la hiérarchie de juste valeur. À la date d'émission, le 10 juillet 2025, la juste valeur des 9 934 617 actions privilégiées de série 4 a été estimée à 27 778 \$ en fonction d'un prix par action de 2,80 \$.

Au 31 juillet 2025, la juste valeur des 9 934 617 actions privilégiées de série 4 a été estimée à 25 438 \$ en fonction d'un prix par action de 2,56 \$; correspondant au cours moyen pondéré en fonction du volume (CMPV) sur cinq jours des actions à droit de vote de catégorie B et droits de vote variable de catégorie A de la Société à la Bourse de Toronto à cette date.

La variation du passif lié aux actions privilégiées de série 4 se détaille comme suit:

	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré (\$)	\$
Solde d'ouverture	9 934 617	2,80	27 778
Réévaluation du passif lié aux actions privilégiées			(2 340)
Solde au 31 juillet 2025	9 934 617	2,56	25 438
Partie courante des actions privilégiées			16 265
Actions privilégiées			9 173

Le 14 août 2025, à la suite des transactions de cession-bail conclues le 29 juillet 2025 [voir note 7] et à la demande de la CFUEC, la Société a procédé au rachat de 6 243 026 d'actions privilégiées de série 4 pour un montant total de 16 265 \$, soit 2,60 \$ par actions. À la suite de ce rachat, aucune autre actions privilégiées de série 4 ne peut être achetée au gré de leur détenteur.

Régime d'options d'achat d'actions

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)
Solde au 31 octobre 2024	369 702	5,13
Expirées	(69 702)	10,17
Solde au 31 juillet 2025	300 000	3,96
Options pouvant être exercées au 31 juillet 2025	183 334	4,13

Bons de souscription

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2025, aucun exercice de bons de souscription n'a eu lieu. Conséquemment, la Société n'a émis aucune action en lien avec l'exercice de bons de souscription [note 9].

Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

		Trimestres clos les 31 juillet	Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2025	2024	2025	2024
(en milliers, sauf les montants par action)	\$	\$	\$	\$
NUMÉRATEUR				
Résultat net servant au calcul du résultat de base par action	399 821	(39 893)	254 405	(155 257)
Effet de la conversion présumée des bons de souscription et des actions privilégiées	5 107	(12 781)	2 981	(7 270)
Retrancher l'effet antidilutif	(7 447)	12 781	(5 321)	7 270
Résultat net servant au calcul du résultat dilué par action	397 481	(39 893)	252 065	(155 257)
DÉNOMINATEUR				
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	40 083	38 906	39 767	38 733
Effet des titres potentiellement dilutifs				
Actions privilégiées	2 268	—	764	—
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	42 351	38 906	40 531	38 733
Résultat (perte) par action				
De base	9,97	(1,03)	6,40	(4,01)
Diluée	9,39	(1,03)	6,22	(4,01)

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2025, un total de 300 000 options d'achat d'actions en circulation et les 9 985 149 bons de souscription acquis pouvant être exercés via l'émission d'action ont été exclus du calcul puisque leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions pour la période [375 904 et 375 904 options d'achat d'actions pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 31 juillet 2025, respectivement et 9 687 900 bons de souscription pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 31 juillet 2024].

Note 12 Information supplémentaire sur les revenus et les charges

Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principaux marchés qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le marché transatlantique et le marché Amérique, qui incluent les routes Sud. Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Clients				
Amérique	225 840	210 400	1 806 463	1 744 618
Transatlantique	527 915	520 375	772 564	732 387
Autres	12 546	5 428	47 852	17 900
Total des revenus	766 301	736 203	2 626 879	2 494 905

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2025, une entente d'indemnité financière a été conclue avec le fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF et un montant de 26 956 \$ [6 978 \$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2025], sous la forme de crédits, a été comptabilisé dans les autres revenus en conformité avec cette entente.

Note 13 Coûts de restructuration

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Coûts de restructuration				
Indemnités de départ	157	—	4 214	1 848
Coûts de réinstallation du personnel	—	500	—	629
	157	500	4 214	2 477

Les coûts de restructuration incluent des indemnités de cessation d'emploi liées aux changements apportés à la structure organisationnelle.

La variation de la provision pour indemnités de départ, qui est incluse dans le solde du poste Fournisseurs et autres créiteurs, se détaille comme suit:

	Période de neuf mois close le 31 juillet 2025	Exercice clos le 31 octobre 2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	1 030	1 151
Provision supplémentaire	4 214	2 522
Utilisation de la provision	(4 255)	(2 643)
Solde de fermeture	989	1 030

Note 14 Gain sur cession d'actifs

Le tableau suivant présente les gains sur cession d'actifs pour les périodes suivantes :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Gain sur cession d'actifs				
Gain sur cession-bail d'actifs [note 7]	(14 060)	—	(19 243)	—
Gain sur cession de placement	—	—	—	(5 784)
Gain sur cession d'actifs - autre	—	(392)	—	(392)
	(14 060)	(392)	(19 243)	(6 176)

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2024, la Société a enregistré un gain sur cession de placement de 5 784 \$ suite à la vente de sa participation de 50% dans Desarrollo Transimar, une société mexicaine exploitant un hôtel. De plus, la Société a enregistré un gain sur cession d'actif de 392 \$ lié à la cession d'un moteur d'Airbus A330 dont la valeur comptable était de 250 \$.

Note 15 Engagements et éventualités

Contrats de location et autres engagements

Au 31 juillet 2025, la Société est partie à des engagements pour la location de quatre Airbus A321XLR à être livrés en 2027 et en 2028. La Société a aussi des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que des obligations d'achat, en vertu de divers contrats avec des fournisseurs, notamment en lien avec les contrats de service informatique, effectuées dans le cours normal des affaires. Le tableau suivant présente les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années et des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que les obligations d'achat :

Exercice se terminant le 31 octobre	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location (aéronefs et autres)	463	537	10 780	37 266	37 266	361 885	448 197
Obligations d'achat	12 739	18 274	17 272	6 785	3 864	—	58 934
	13 202	18 811	28 052	44 051	41 130	361 885	507 131

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines actions collectives n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

Autre

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte.

Note 16 **Garanties**

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 4, 14, 17 et 24 des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2024 fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

Contrats de location

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 juillet 2025, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 3 518 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 juillet 2025, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

Note 17 **Informations sectorielles**

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Les produits des activités ordinaires ainsi que les actifs non courants hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.

